

**Rapport
Annuel**

ORES

2024



ORES 

DÉNOMINATION ET FORME

ORES. Société coopérative.
Numéro BCE 0897.436.971.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 18 avril 2008.
Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge
du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois
aux termes d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN,
Notaire de résidence à Jodoigne, en date du 28 novembre 2024, publié
aux annexes au Moniteur belge du 30 décembre 2024 sous le numéro 24456765.

Rapport annuel
ORES
2024

ORES



Table des matières

1	Introduction	5
1	Message du Président du Comité de direction	6
2	Présentation de l'entreprise: « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »	8
2	Rapport d'activités et de développement durable	13
	2024: chiffres et événements marquants	14
1	Responsabilité sociétale et durabilité	18
2	Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique	22
3	La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous	34
4	Ressources humaines, prévention et environnement	40
3	Index GRI	53
4	Rapport de gestion	67
1	Commentaires sur les comptes annuels	68
2	Comptes annuels	78
5	Rapport des commissaires	111
6	Rapports de rémunération	119
1	Présentation des organes de gestion	120
2	Rapport du Comité de nomination et de rémunération	121
3	Rapport du Conseil d'administration	123



Chapitre





Introduction

1 **Message du Président
du Comité de direction** p.6

2 **Présentation de l'entreprise :
« Investir ensemble dans une transition
énergétique pour tous »** p.8

1 Message du Président du Comité de direction

Pour ORES, 2024 aura été une année à la fois particulière et positive. Année particulière parce qu'elle correspond au début de la mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique et de notre ambition « d'investir ensemble dans une transition énergétique pour tous ». Année positive aussi parce qu'elle a vu l'approbation, par le régulateur régional, de nos revenus autorisés pour la période 2025-2029 – ce qui est un gage de stabilité pour l'avenir – et l'atteinte des premiers résultats fixés en termes de modernisation de nos réseaux.

Le déploiement de notre plan stratégique publié à la fin d'une année 2023 marquée notamment par l'explosion du photovoltaïque sur nos réseaux basse tension (+60% d'installations en un an) a débuté en 2024. Notre entreprise a déjà engrangé des résultats tangibles. Des investissements conséquents et ciblés ont été réalisés pour moderniser le réseau électrique, en fonction de besoins spécifiques cartographiés de manière précise. Plus de 1.250 circuits ont ainsi été optimisés ou rénovés au cours de l'année. Nos équipes techniques et administratives ont été au rendez-vous et elles continueront à l'être, en veillant à proposer aux clients des solutions à la fois durables, résilientes et de qualité.

Ces solutions passent notamment par les compteurs communicants, outils incontournables de la transition énergétique. En juin 2024, le Parlement wallon a modifié le décret électricité pour imposer le déploiement généralisé de ces compteurs chez tous les clients d'ici à 2030. À nous maintenant de relever ce défi important, de manière responsable et efficace, afin de faire de ces compteurs de réels outils pour optimiser nos investissements, pour gérer nos réseaux de façon dynamique et pour soutenir nos clients dans leurs initiatives en faveur de la transition énergétique en Région wallonne.

Par ailleurs, bien d'autres étapes ont été franchies en 2024. Pêle-mêle, on citera les procédures de certification ISO 14001 et ISO 27001, l'actualisation de notre bilan carbone, l'obtention de subventions aux niveaux wallon et européen pour renforcer le financement de nos investis-

sements dans la transition énergétique, nos nouvelles valeurs d'entreprise ou encore la mise à jour de notre code d'éthique et de déontologie.

En 2024, un nouveau Gouvernement a été mis en place en Région wallonne suite aux élections régionales du 9 juin 2024. L'énergie occupe une place importante dans la Déclaration de politique régionale qui en a résulté, avec des attentes fortes en termes de modernisation du réseau, de flexibilité et d'efficacité, notamment via la mise en place d'un gestionnaire de réseau de distribution unique. Des contacts ont déjà été pris avec la Ministre de l'Énergie et nous analyserons en 2025 les impacts de cet accord de gouvernement sur notre entreprise.

Ce rapport annuel revient sur les différents accomplissements et avancées de l'exercice. Il évoque également les perspectives de notre entreprise et nos trois objectifs majeurs: la modernisation de nos réseaux dans la continuité du travail entamé, l'implication des clients dans la transition énergétique à travers toute l'aide, l'information et les outils que nous pouvons leur apporter, et enfin, la volonté d'être encore plus efficaces en évitant les complexités et les freins qui ralentissent notre action. Bref, en veillant à faire les choses plus simplement, dans un objectif d'efficacité.

Je vous invite donc à découvrir cette édition 2024.
Bonne lecture !

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction

A close-up portrait of a middle-aged man with short, graying hair, wearing black-rimmed glasses and a brown herringbone jacket over a black zip-up shirt. He is smiling warmly at the camera. The background is a soft, out-of-focus light blue.

« Investir ensemble
dans une transition
énergétique
pour tous »

2 Présentation de l'entreprise

« Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »

Pour ORES en tant que Groupe, la priorité des priorités, c'est désormais la transition énergétique. Nos parties prenantes, consultées pour la préparation de notre plan stratégique, l'ont clairement réaffirmé. Dans ce contexte, nous voulons assumer pleinement notre rôle sociétal et faciliter cette transition, au service de la Wallonie, de ses objectifs et de tous les clients desservis par nos réseaux de distribution d'électricité et de gaz.



Pour mener à bien ses missions de service public en tant que gestionnaire de réseaux de distribution, le groupe ORES s'appuie avant tout sur les compétences et le savoir-faire de ses effectifs. Face aux défis de la transition et aux évolutions constantes du marché, le personnel s'est à nouveau étoffé en 2024. À la fin de l'année, 2.864 femmes et hommes composaient le personnel actif de l'entreprise, en évolution de 7,5% par rapport à 2023. Pas moins de 356 membres du personnel ont été engagés durant l'année pour remplacer les collègues quittant ou ayant quitté l'entreprise et pour renforcer les équipes en place.

Les infrastructures de distribution gérées par ORES couvrent aujourd'hui plus de 53.300 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et plus de 10.200 kilomètres pour le réseau de gaz. Nous assurons ainsi l'alimentation en énergie d'un peu moins de 1,5 million de clients en Wallonie – ménages, professionnels, entreprises, industries ou encore autorités publiques. Ces clients doivent pouvoir participer activement à la transition énergétique et aussi en tirer parti: nombre d'entre eux s'engagent dans de nouveaux modes de consommation et de production, les besoins en électricité s'intensifient et ORES se doit de proposer un service et un accompagnement adéquats dans ce contexte en évolution rapide.

Pour garantir la qualité de ce service, notre entreprise veut s'appuyer sur des réseaux de distribution électriques renforcés, résilients et de qualité. Une politique ambitieuse a été définie, assortie d'investissements massifs qui portent à la fois sur le renforcement des infrastructures physiques ainsi que le développement des systèmes de captation et de gestion des données, essentiels au pilotage efficace des réseaux et à la mise en place des nouveaux mécanismes du marché: tarification incitative, offres de flexibilité ou encore partage d'énergie. Pour ce qui concerne le gaz, les investissements visent avant tout l'entretien du réseau et la facilitation de l'injection de molécules d'origine renouvelable, comme le biométhane.

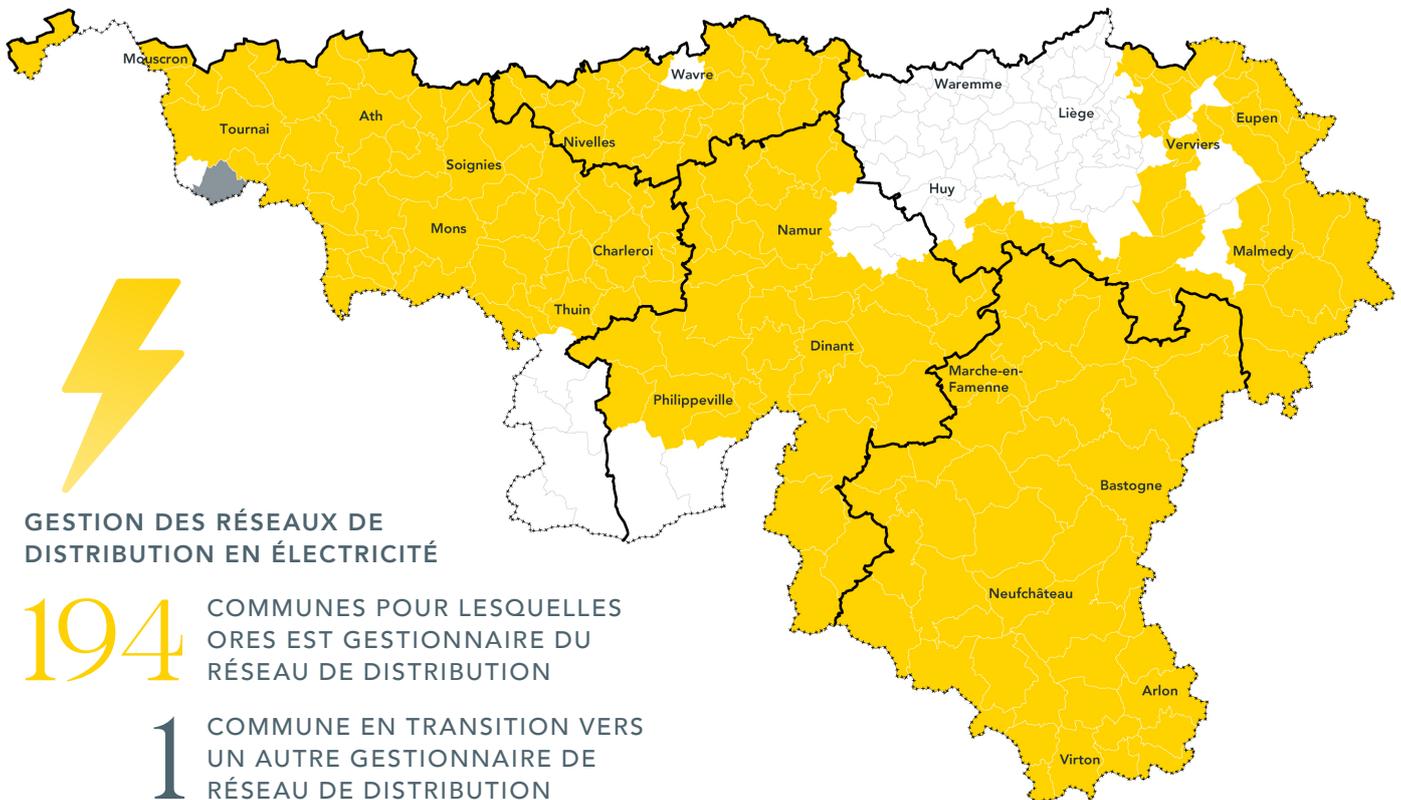
Dans le cadre de sa vision à moyen et long terme, ORES a défini en 2024 un plan d'investissement ambitieux pour soutenir la transition énergétique. Durant les cinq prochaines années, l'entreprise prévoit d'installer 8.400 kilomètres de nouveaux câbles sur son réseau, dont 5.000 en basse tension, afin de renforcer l'infrastructure électrique. En parallèle, 430 kilomètres de câbles supplémentaires seront déployés pour faciliter l'intégration des nouveaux champs éoliens et photovoltaïques. De plus d'ici 2029, 3.850 nouvelles cabines électriques et postes de transformation seront installés pour accompagner cette dynamique.

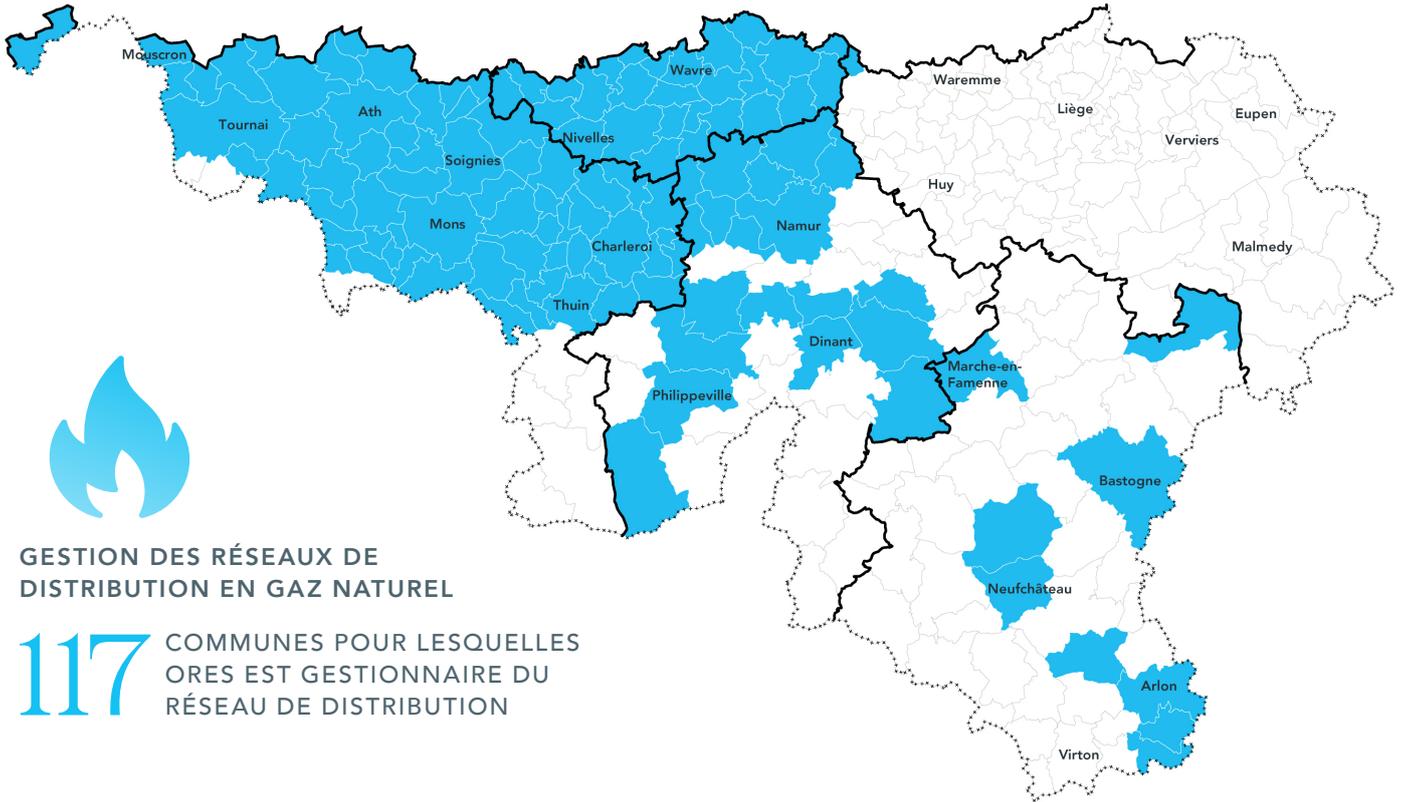
Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution de près de 75% des communes de Wallonie (194 pour l'électricité et 117 pour le gaz). À l'issue de la procédure officielle de renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période s'étendant de 2023 à 2043, notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des Villes et Communes où elle assurait préalablement ces missions.

Le transfert vers l'AIESH des entités du nord de la commune de Couvin dont le réseau de distribution d'électricité était historiquement géré par notre entreprise a pris effet le 1^{er} janvier 2024. Le dossier de transfert relatif à la commune de Brunehaut vers l'AIEG, dont la clôture était envisagée pour l'année 2024, n'est pas finalisé et doit tenir compte des travaux en cours au niveau des autorités sur la mise en place d'un gestionnaire de réseau de distribution unique en Wallonie, annoncée dans la Déclaration de politique régionale du nouveau Gouvernement wallon issu des élections de juin 2024.

Les deux cartes ci-après présentent la situation qui prévaut pour ORES au début 2025.



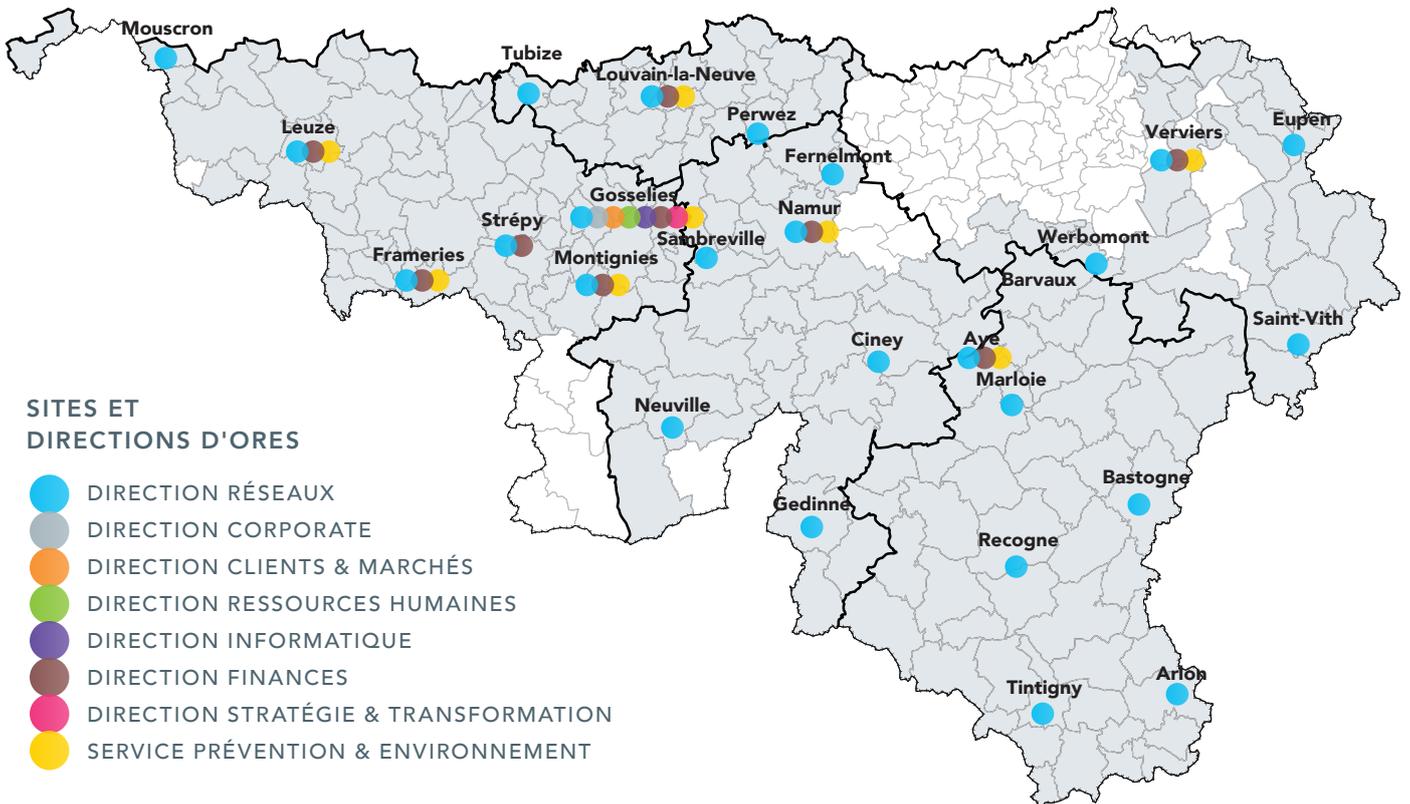


GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN GAZ NATUREL

117 COMMUNES POUR LESQUELLES ORES EST GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La carte suivante présente l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2024, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations.

Pour les Villes et Communes, les clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique décentralisée est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.



SITES ET DIRECTIONS D'ORES

- DIRECTION RÉSEAUX
- DIRECTION CORPORATE
- DIRECTION CLIENTS & MARCHÉS
- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
- DIRECTION INFORMATIQUE
- DIRECTION FINANCES
- DIRECTION STRATÉGIE & TRANSFORMATION
- SERVICE PRÉVENTION & ENVIRONNEMENT

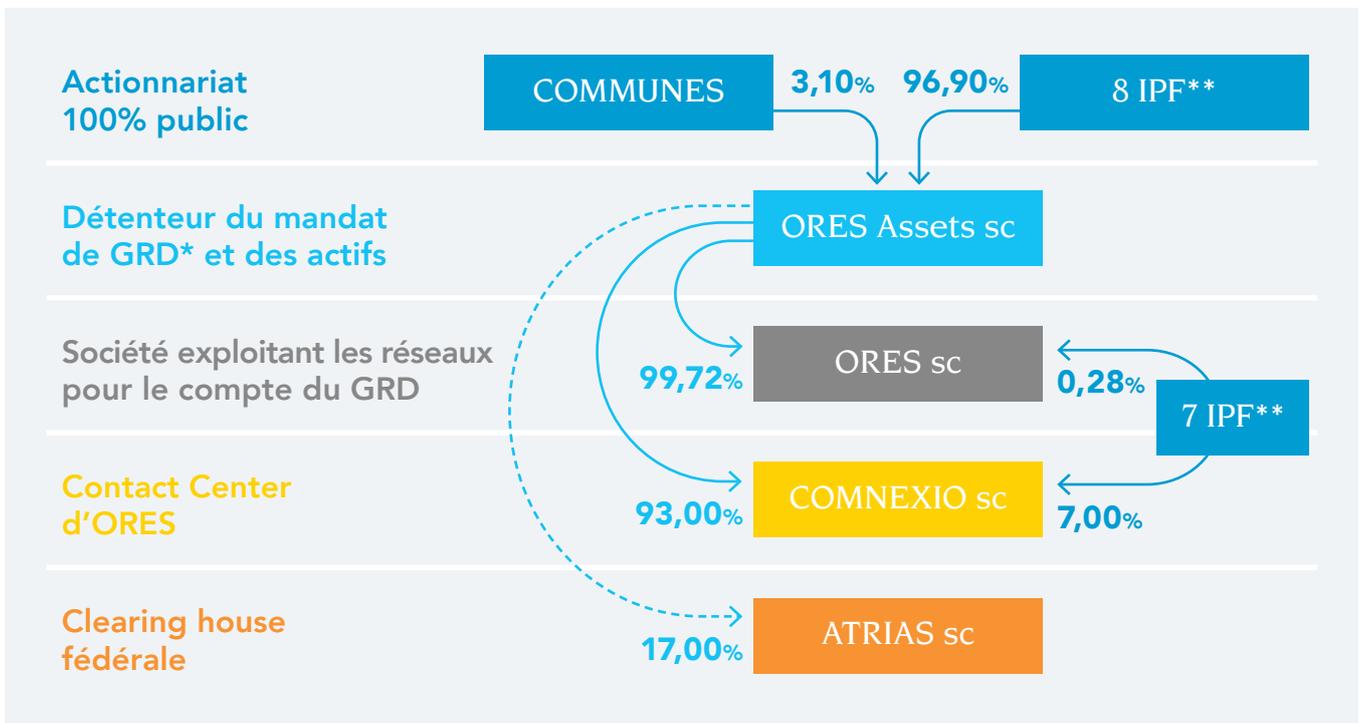


Structure actionnariale

L'actionnariat d'ORES en tant que Groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets. Il est composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles des 199 Villes et Communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir ces dernières dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Outre la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, l'intercommunale ORES Assets sc possède des participations dans deux sociétés : d'une part, Connexio sc, sa filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne et, d'autre part, Atrias sc – détenue à hauteur de 17% – qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché (voir ci-après titre 2 - chapitre 3. La relation client comme levier de la transition énergétique).

Structure actionnariale du groupe ORES au 31 décembre 2024



* GRD: gestionnaire de réseaux de distribution ** IPF: intercommunale pure de financement. Associées en ORES Assets: Finest, Finimmo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux. Associées en ORES sc et en Connexio: Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux



Chapitre



Rapport d'activités et de développement durable

Informations non-financières

2024 : chiffres et événements marquants p.14

1 Responsabilité sociétale
et durabilité p.18

2 Les réseaux d'énergie, moteurs
de la transition énergétique p.22

3 La relation client comme levier d'une
transition énergétique pour tous p.34

4 Ressources humaines, prévention
et environnement p.40

Avertissement

Durant l'année 2024 et en ce début 2025, ORES a poursuivi sa préparation à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations qui découlent de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en droit belge. Ces obligations devaient initialement s'appliquer à l'entreprise dès 2026 sur le reporting relatif à l'exercice 2025. Toutefois, les mesures de simplification proposées le 26 février 2025 par la Commission européenne dans le contexte de la proposition de directive «Omnibus» devraient conduire à des amendements dans le courant de l'année. ORES y reste attentive.

Quoi qu'il en soit, un premier exercice de «double matérialité», préalable indispensable à une analyse complète et équilibrée des impacts de l'entreprise telle que prévue par la CSRD, a été réalisé au printemps 2024 avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise et validé par le Conseil d'administration en septembre. Cet exercice est présenté de manière synthétique au chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité. Il est aussi abordé de manière plus détaillée au titre 3. Index GRI – dans plusieurs points constituant la rubrique GRI 102.

Précision: depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité en s'inspirant des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI - 2016), l'un des standards majeurs reconnus au plan international. Dans le présent rapport, et dans l'attente des dispositions consécutives à la proposition de directive «Omnibus» évoquée ci-dessus, nos initiatives et performances sur les plans économique, social, environnemental et de gouvernance sont évoquées en référence à la méthodologie GRI.

2024 Chiffres et événements marquants

DES ÉQUIPES EN CROISSANCE

2.864

collaborateurs et collaboratrices actifs

34,15% Femmes

65,85% Hommes



29,4 heures de formation

en moyenne par personne

PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION WALLON

Près de 2 millions de points de fourniture

1 415.427 536.440



330.000 compteurs communicants



23,4 millions de MWh d'énergie distribuées en 2024

10.814.301 MWh 12.593.995 MWh

>61.000 compteurs à prépaiement actifs

44.218 17.204

>63.500 km

de réseaux de distribution

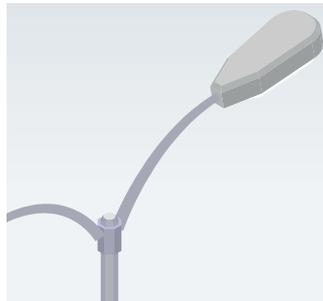
⚡ 53.328 km 🔥 10.213 km



470.410 luminaires

d'éclairage public communal

avec 22.237 dépannages/an



>51.600

clients protégés

⚡ 34.005 clients 🔥 17.622 clients



ACTEUR INCONTOURNABLE

1,07 milliard €

chiffre d'affaires consolidé



INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

434 millions €

d'investissements bruts



Retour sur les événements marquants de 2024

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

JANVIER Pour renforcer sa résilience face aux menaces de cyberattaques, ORES lance une campagne visant à sensibiliser et former son personnel à la cybersécurité. Parallèlement, l'entreprise s'engage dans un processus visant à obtenir la certification ISO 27001 relative à la sécurité de l'information des entreprises.



NOUVEAU SITE WEB

FÉVRIER Le site internet www.ores.be fait peau neuve avec trois objectifs principaux : simplifier la recherche et la compréhension de l'information par les clients, mieux présenter les services offerts et leur évolution dans le contexte de la transition énergétique, et faciliter les transactions en ligne.



EMPLOI ET FORMATION

MARS Dans un contexte de pénurie sur le marché de l'emploi, ORES lance une « opération coup de poing » avec le FOREM pour le recrutement d'électriciens. Après 10 mois de formation, les candidats qualifiés sont directement embauchés.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MARS À la fin mars, à travers deux arrêtés qui font suite à un autre déjà adopté en décembre 2023, le Gouvernement wallon approuve l'octroi de subventions visant à accélérer la transition énergétique en Wallonie. Au total, ce sont près de 147 millions d'euros provenant pour une part, du budget du Plan de Relance de la Wallonie et pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, qui sont accordés au groupe ORES.



REVENUS AUTORISÉS

AVRIL Étape importante en vue de la définition des tarifs de distribution, la CWaPE approuve les propositions de revenus autorisés formulées par ORES pour la distribution d'électricité et de gaz pour la période 2025-2029.



COMPTEURS ÉLECTRIQUES COMMUNICANTS

MAI Le Parlement wallon valide une proposition de révision du décret électricité en vue notamment de fixer un nouveau cap pour le déploiement des compteurs électriques communicants. L'objectif est d'atteindre un déploiement généralisé sur l'ensemble du territoire wallon chez tous les clients avant 2030.



REPORTING EXTRA-FINANCIER

MAI Dans le contexte de sa mise en conformité avec la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier pour les grandes entreprises, ORES consulte ses parties prenantes dans le cadre d'un exercice de double matérialité.



CONVERSION DU RÉSEAU GAZ

JUIN ORES finalise l'opération de conversion du réseau de distribution de gaz entamée cinq ans plus tôt après l'annonce de l'arrêt des exportations de gaz par les Pays-Bas. Les réseaux de distribution des neuf dernières communes encore alimentées en gaz à faible pouvoir calorifique ont été adaptés au gaz dit riche.



MODERNISATION DU RÉSEAU

JUIN ORES publie sur son site internet la liste des investissements prévus à court terme dans les réseaux base tension en faveur de la transition énergétique. Ceux-ci sont intégrés dans l'outil de cartographie des risques de décrochage mis en ligne deux mois plus tôt: près de 1.800 chantiers de modernisation du réseau sont identifiés, dont 1.250 à réaliser en 2024. L'ensemble des travaux programmés pour les trois années à venir y sont également intégrés progressivement.



ÉLECTRICITÉ VERTE LOCALE

JUILLET Une première communauté d'énergie renouvelable (CER) approuvée par le régulateur wallon naît sur le territoire géré par ORES. Établie à Aubange, la CERSA – Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange – s'inscrit dans la démarche de transition énergétique menée par le « Parc naturel de Gaume », en partenariat avec la Ville d'Aubange et l'ASBL Énergie Commune. Grâce au partage d'énergie, ses participants vont accéder à une électricité verte locale à un prix stable et compétitif, y compris les citoyens ne disposant pas d'une unité de production.



GESTION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

AOÛT Publication de la nouvelle politique environnementale d'ORES, qui vise à concrétiser et objectiver l'ensemble des actions destinées à limiter l'impact de nos activités sur l'environnement, notamment via une meilleure gestion environnementale et énergétique de nos sites et des infrastructures de réseaux, en ce compris la gestion des déchets.



SUIVI EN TEMPS RÉEL

OCTOBRE Lancement du projet pilote Solormax par la cellule Innovation d'ORES. Des prosumers volontaires résidant à Flobecq et Marche-en-Famenne sont équipés d'appareils connectés pour suivre en temps réel leur production et l'état du réseau. Grâce à l'analyse des risques locaux de surtension et de décrochage des onduleurs, la production photovoltaïque peut être ajustée pour prévenir les problèmes.



TARIFS PÉRIODIQUES

NOVEMBRE Entre le 29 novembre et le 2 décembre 2024, la CWaPE approuve les propositions des tarifs périodiques de distribution d'électricité pour l'année 2025 et de distribution de gaz pour la période 2025-2029 des différents GRD en Région wallonne.



ENVIRONNEMENT

DÉCEMBRE Le 3 décembre, la certification ISO 14001 est officiellement attribuée à ORES par les certificateurs qui ont passé au crible le système de management environnemental de l'entreprise. Le processus de certification ISO 27001 relatif à la sécurité de l'information a quant à lui débouché sur des non-conformités mineures, qui ont été levées à la fin janvier 2025, et la certification a été obtenue au début du printemps.



DÉCROCHAGE DES ONDULEURS

DÉCEMBRE Au début de l'année, l'entreprise s'était fixé pour objectif de rénover ou optimiser en 2024 au moins 1.250 circuits basse tension pour moderniser son réseau et répondre au phénomène de décrochage des onduleurs chez les prosumers. L'objectif a été atteint grâce à l'engagement sans faille des équipes techniques et administratives.



1 Responsabilité sociétale et durabilité

ORES est totalement mobilisée pour la transition énergétique. C'est d'abord et avant tout à travers cette mobilisation et les projets menés pour accompagner et favoriser cette transition qu'elle exerce sa responsabilité sociétale. Par ailleurs, durant l'année 2024, l'entreprise a poursuivi sa préparation au respect des nouvelles obligations en matière de reporting de durabilité liées à la directive CSRD.



Six grandes lignes d'actions liées aux objectifs de développement durable

En termes de responsabilité sociétale et de durabilité, la politique d'ORES se fonde sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette politique, publiée sur le site internet de l'entreprise, est articulée autour de grandes lignes d'actions. Celles-ci regroupent les principaux enjeux de durabilité de l'entreprise, définis avec ses parties prenantes. Les lignes d'actions sont déclinées en engagements, eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi.

La politique RSE et ses engagements sont suivis à travers un tableau de bord constitué d'une trentaine d'indicateurs. Douze de ces indicateurs sont intégrés au tableau de bord

suivi mensuellement par le Comité de direction de l'entreprise. Le tableau de bord RSE présenté ci-après – non figé et appelé à évoluer au fil des réflexions et développements en cours – est suivi par la Coordination RSE, qui est un organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise. La Coordination et ses membres représentent les différentes Directions d'ORES. Ensemble, ils soutiennent la dynamique de développement de la politique RSE et recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de durabilité. Les différentes activités, engagements et initiatives liés à ces indicateurs sont évoqués au fil des pages du présent rapport.



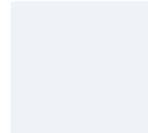
→ **AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**



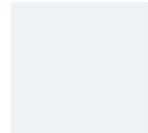
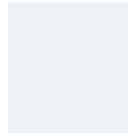
→ **ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE**



→ **RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DIRECTE DE NOS ACTIVITÉS**



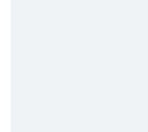
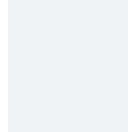
→ **ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC**



→ **ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE**



→ **ENTREtenir L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉNERGIE**



INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DE DURABILITÉ

Chiffres à fin 2024

AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Nombre de clients avec production(s) décentralisée(s)*	287.603
	Puissance installée des productions renouvelables sur réseau ORES*	3.518 MVA
	Nombre total de compteurs smart (E) posés* durant l'année	103.791
	Pourcentage de biométhane dans le réseau vs. cible 3.200GWh	5,25%
	Pourcentage de véhicules hybrides ou électriques vs. flotte de véhicules légers	15,25%
	Émissions de CO ₂ évitées grâce au LED en éclairage public	25.525 tonnes
ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE	Nombre total de clients protégés*	51.627
	Nombre de clients (E) avec 1 plan de paiement sur l'année	6.445
	Nombre de clients (G) avec 1 plan de paiement sur l'année	3.928
	Nombre de dossiers examinés en CLE relatifs à l'octroi d'une aide hivernale	1.376
ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC	Nombre total d'interventions sur réseau (E)	12.498
	Nombre total d'interventions sur réseau (G)	4.938
	Durée moyenne des interventions (E)*	1h11m
	Durée moyenne des interventions (G)*	1h17m
	Taux de smartisation des cabines électriques	13,70%
	Nombre de plaintes fondées	6.748
	Note de satisfaction clientèle (moyenne cumulée)*	8,1/10
	Note de satisfaction clientèle (Comnexio)	8,25/10
ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE	Taux d'absentéisme	7,61%
	Taux de fréquence (accidents du travail)*	8,9
	Taux de gravité (accidents du travail)*	0,22
	Nombre de visites «Qualité chantier Entrepreneurs»	54
	Ratio femmes/hommes dans les fonctions	34,15%
	Moyenne du nombre de jours de formation par collaborateur*	6,7
	Effectif nominal	2.864
	ENTRETENIR L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES	Nombre de réunions «ORES Proximité»*
Taux de participation aux réunions avec autres parties prenantes*		79,24%

* Indicateurs RSE intégrés dans le tableau de bord du Comité de direction d'ORES

Avertissement: ces valeurs correspondent aux données dûment validées à fin 2024.

Elles ne tiennent pas compte d'éventuelles adaptations ultérieures, liées à des situations spécifiques.

ORES se prépare à la CSRD

Le groupe ORES – c’est-à-dire la société gestionnaire de réseaux ORES Assets, sa filiale d’exploitation ORES et son centre de contact Connexio – se prépare à répondre aux obligations découlant de la directive CSRD (EU 2022/2464) relative au reporting de durabilité et de la loi du 2 décembre 2024 transposant cette directive en droit national. Dans ce contexte, les entreprises vont devoir divulguer des informations détaillées et précises sur leurs impacts, risques et opportunités dans les domaines de l’environnement, des questions sociales et de la gouvernance (ESG). Pour ORES, la première échéance fixée dans les textes pour la publication d’un reporting CSRD est l’année 2026, relativement aux activités de l’exercice 2025.

Une première analyse contextuelle réalisée par le groupe en 2023 avait permis de cerner les tenants et aboutissants de la directive, ses implications, et le chemin à parcourir pour se mettre en ordre de bataille en vue de cette échéance. En mars 2024, les travaux nécessaires à la réalisation d’une analyse dite de double matérialité (DMA) avec les parties prenantes externes et internes de l’entreprise ont été lancés (pour plus de détails voir titre 3. Index GRI – éléments d’information 102-21, 102-40 et 102-47). À l’issue de cette analyse, les six thématiques suivantes sont apparues comme « matérielles » pour ORES, sur les trois piliers ESG de la durabilité.

ENVIRONNEMENT	Changement climatique
	Gestion des déchets
SOCIAL	Accessibilité en termes de coûts
	Qualité du service
GOVERNANCE	Gouvernance et éthique
	Évolution de la culture d’entreprise

À la fin septembre 2024, ces résultats ont été validés par les Conseils d’administration d’ORES et d’ORES Assets et en conséquence, le groupe ORES devra rapporter sur les critères et indicateurs spécifiques établis dans les normes de reporting « ESRS » correspondantes, à savoir ESRS E1 (Environnement - Changement climatique), ESRS E5 (Environnement - Utilisation des ressources et économie circulaire), ESRS S4 (Social - Consommateurs et utilisation) et ESRS G1 (Gouvernance - Conduite commerciale).

Il faut ajouter que certaines mesures et exigences spécifiques de divulgation – des parties d’information contenues dans les normes de reporting – sont aussi obligatoires, indépendamment de l’identification des enjeux matériels. Le groupe ORES devra donc également rapporter sur ces exigences. Il s’agit :

- de la norme ESRS 2, norme transversale qui établit les exigences générales de publication ;
- des parties « impacts, risques et opportunité » (IRO) des normes ESRS E2, E3, E4, à savoir des informations sur le volet environnemental et plus spécifiquement sur l’identification des incidences, évaluations des risques et opportunités liés à la pollution, aux ressources en eau et marines, ainsi que la biodiversité et les écosystèmes ;
- d’exigences de publication spécifiques liées à la norme ESRS 2 dans les volets environnemental, social et gouvernance.

De plus, le Groupe devrait aussi rapporter sur la norme ESRS S1 relative aux politiques liées aux effectifs, aux processus d’interaction sociale, aux conditions de travail du personnel, ainsi qu’à de multiples aspects liés à la prévention et la sécurité du personnel.

À la fin février 2025, la Commission européenne a présenté une proposition de directive dite « Omnibus ». Celle-ci vise entre autres à clarifier, simplifier et rationaliser les attendus de la CSRD et des rapports de durabilité pour réduire la charge administrative et financière pesant sur les entreprises. Toute une série de mesures d’allègement ont été annoncées, mais le parcours législatif devant conduire à leur mise en place est évalué à plusieurs mois. ORES a choisi d’adopter une attitude prudente et de rester attentive aux évolutions à venir dans ce domaine.

Dans le présent rapport, les thématiques de durabilité abordées au fil des différents chapitres auront donc trait, comme lors de l’exercice précédent, à la transition énergétique, au rôle majeur joué par les réseaux de distribution dans sa mise en œuvre, à la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, aux questions liées aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention et enfin, à la politique environnementale de l’entreprise, y compris son empreinte carbone, les mesures prises pour la réduire et la politique de gestion des déchets. Les aspects liés à la gouvernance sont quant à eux traités en introduction du chapitre consacrés aux Rapports de rémunération.

2 Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique

Panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, pompes à chaleur, ... La transition énergétique amène son lot de sollicitations nouvelles pour les réseaux de distribution électriques. Les équipes d'ORES mettent toute leur énergie et leur expertise pour relever le défi et garantir aux clients fiabilité et flexibilité. Leur travail contribue concrètement à l'atteinte des objectifs européens et wallons en matière de durabilité et de développement des énergies renouvelables.



Développements sur le réseau électrique

Pour faire face aux enjeux de la transition énergétique, ORES a choisi d'investir encore plus massivement dans les infrastructures de réseaux et la gestion de données. Les quantités d'électricité à distribuer vont augmenter au cours

des années à venir, elles seront plus variables que par le passé puisque d'origine renouvelable et donc moins prévisibles. ORES se doit donc de disposer d'infrastructures plus efficaces, plus intelligentes et plus intégrées.



Compteurs communicants : un déploiement en accélération

Les compteurs communicants jouent un rôle crucial dans la transition énergétique. Grâce aux données de consommation, qu'ils mesurent de manière constante et précise, ORES peut gérer le réseau de manière plus précise et efficace. Non seulement en termes de gestion des charges et des injections, mais aussi sur le plan de la détection des anomalies ou des pannes. Globalement, les informations recueillies grâce aux compteurs communicants constituent le socle des outils d'optimisation des investissements dans le réseau et contribuent donc à maintenir des coûts de distribution supportables dans le contexte de la transition énergétique.

Les compteurs communicants sont également essentiels pour intégrer les sources d'énergie renouvelable, comme le solaire et l'éolien, dans le réseau électrique. Ils offrent au gestionnaire de réseau une vue plus précise sur la production et la consommation d'énergie, en favorisant ainsi l'autoconsommation. Le comptage communicant est in-

dispensable pour tout client qui veut devenir acteur de la transition: il lui offre l'opportunité de mieux suivre sa consommation, de prendre action le cas échéant pour mieux profiter de sa production photovoltaïque, d'opter pour des modèles de tarification plus dynamiques, de participer à des formes de partage d'énergie ou encore de souscrire à des produits de flexibilité commerciale.

Le rythme de déploiement des compteurs électriques communicants est en accélération sur le réseau d'ORES: en moyenne, nos équipes en ont installé plus de 9.000 par mois l'an dernier. Il faut souligner que le Parlement wallon a modifié en 2024 le décret électricité, prévoyant le remplacement de l'ensemble des compteurs électriques traditionnels par des compteurs communicants d'ici la fin de l'année 2029. Le compteur communicant existe aussi pour le gaz. Il est installé chez les clients qui prépaient leur énergie (voir aussi au point 4, le paragraphe intitulé « Le développement des compteurs à prépaiement »).

En 2024, plus de 320 millions d'euros ont été investis dans les réseaux électriques. Outre les nécessaires renforcements de ces réseaux, la « smartisation » des infrastructures de distribution via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. À la fin de l'exercice, 13,7% de notre parc de 23.261 cabines

de distribution étaient équipés de ce type de systèmes. Par ailleurs, le déploiement du comptage électronique communicant chez les clients se poursuit et s'accélère: plus de 100.000 compteurs « smarts » ont été installés en 2024, portant ainsi à près de 310.000 le nombre de compteurs de ce type sur notre réseau électrique.



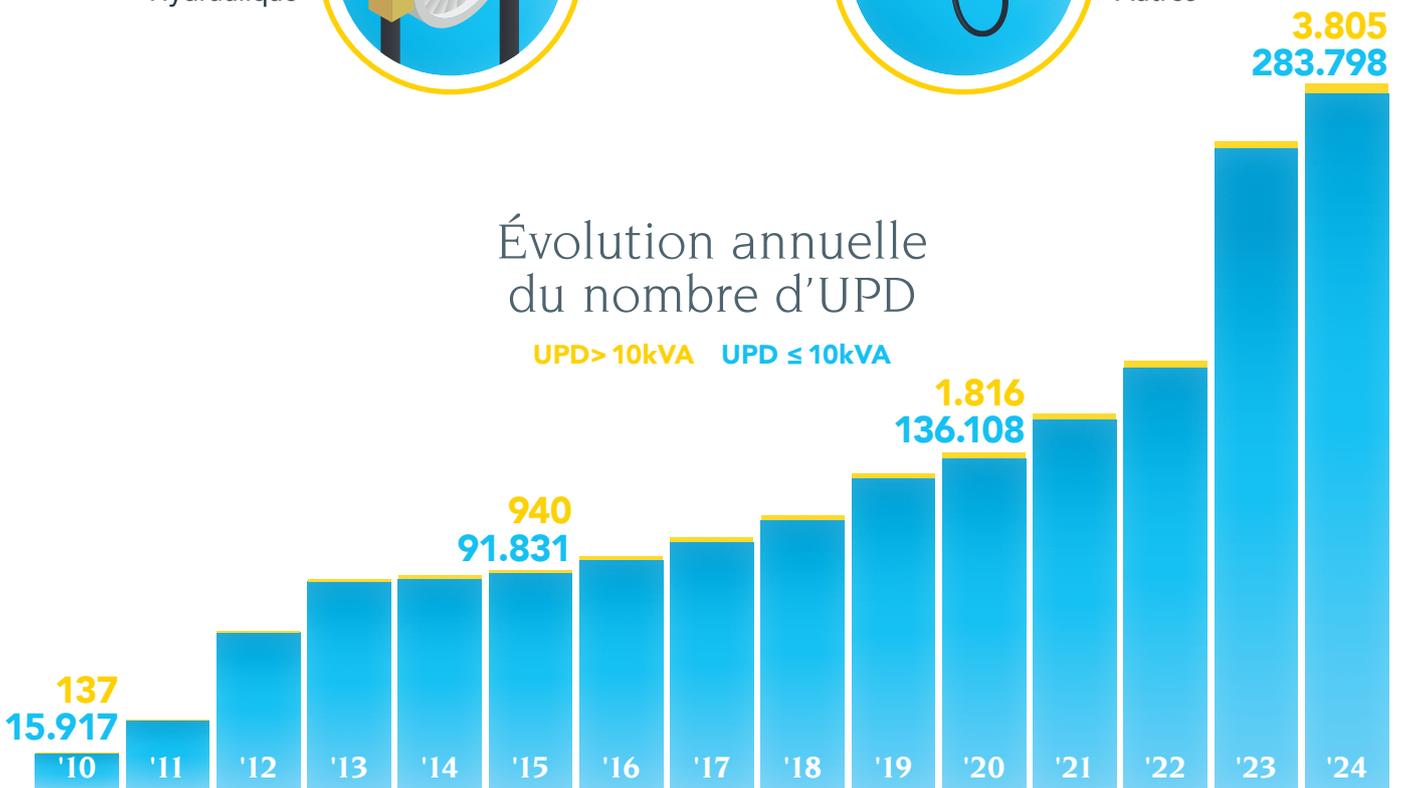
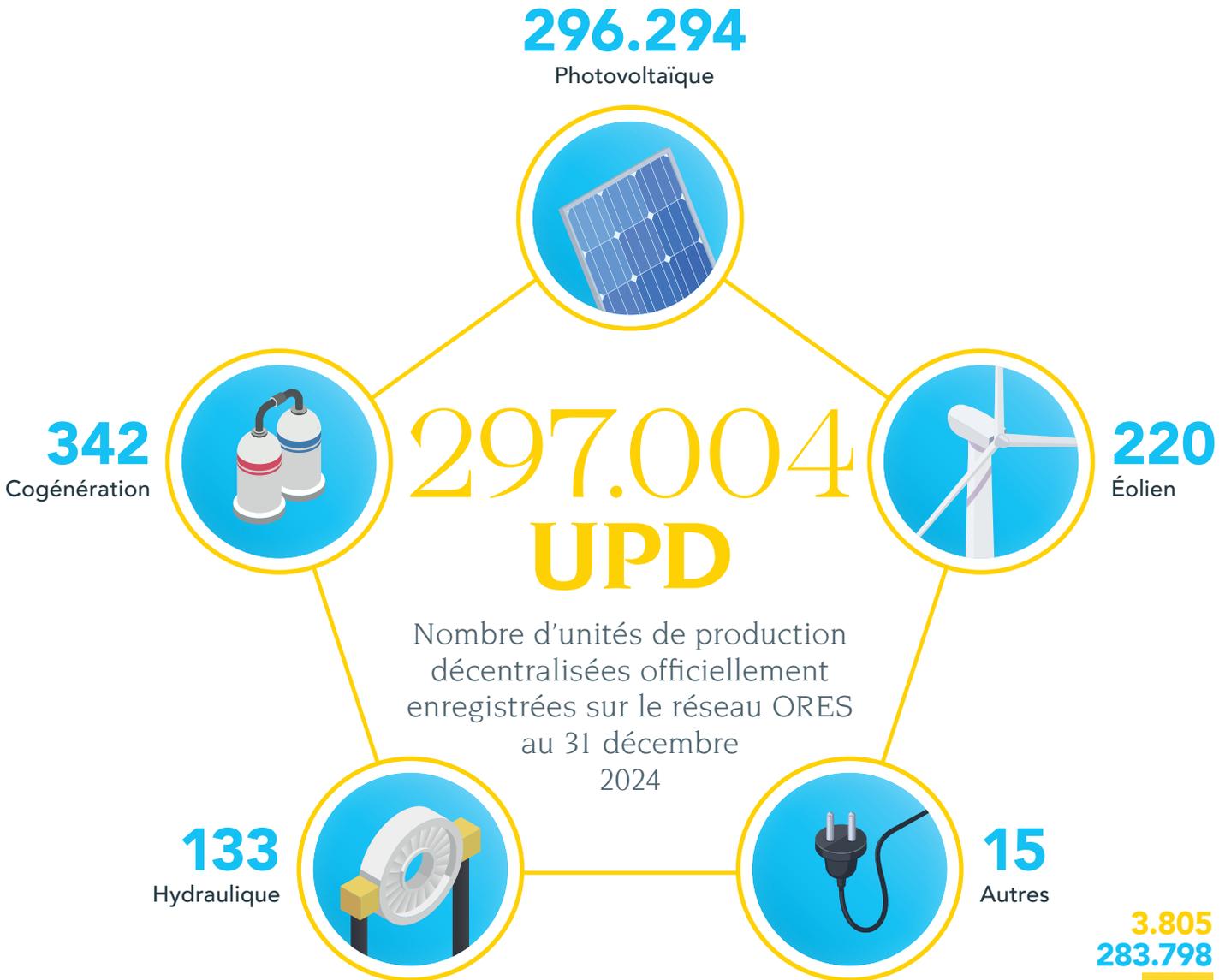
Énergies renouvelables : le photovoltaïque en nombre et l'éolien en puissance

Pour contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique fixés par la Wallonie dans le cadre du Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030. Durant toute l'année 2024, des centaines de chantiers ont été menés pour moderniser et renforcer nos infrastructures électriques. Dans ce contexte, plus de 1.100 km de nouveaux câbles ont été posés, 107 nouvelles cabines de distribution ont été installées et nos équipes ont procédé à la pose de 12.000 nouveaux compteurs.

En nombre d'installations de production, c'est le photovoltaïque qui se taille la part du lion sur le réseau d'ORES. Après l'année 2023, au cours de laquelle l'approche de la fin du système de la compensation prévue au 1^{er} janvier 2024 avait conduit à une véritable explosion du nombre d'installations photovoltaïques – près de 100.000 nouvelles unités raccordées en une année (+60%) – le rythme s'est considérablement ralenti en 2024. Moins de 8.000 nouvelles installations de ce type ont été raccordées et enregistrées par les services d'ORES.

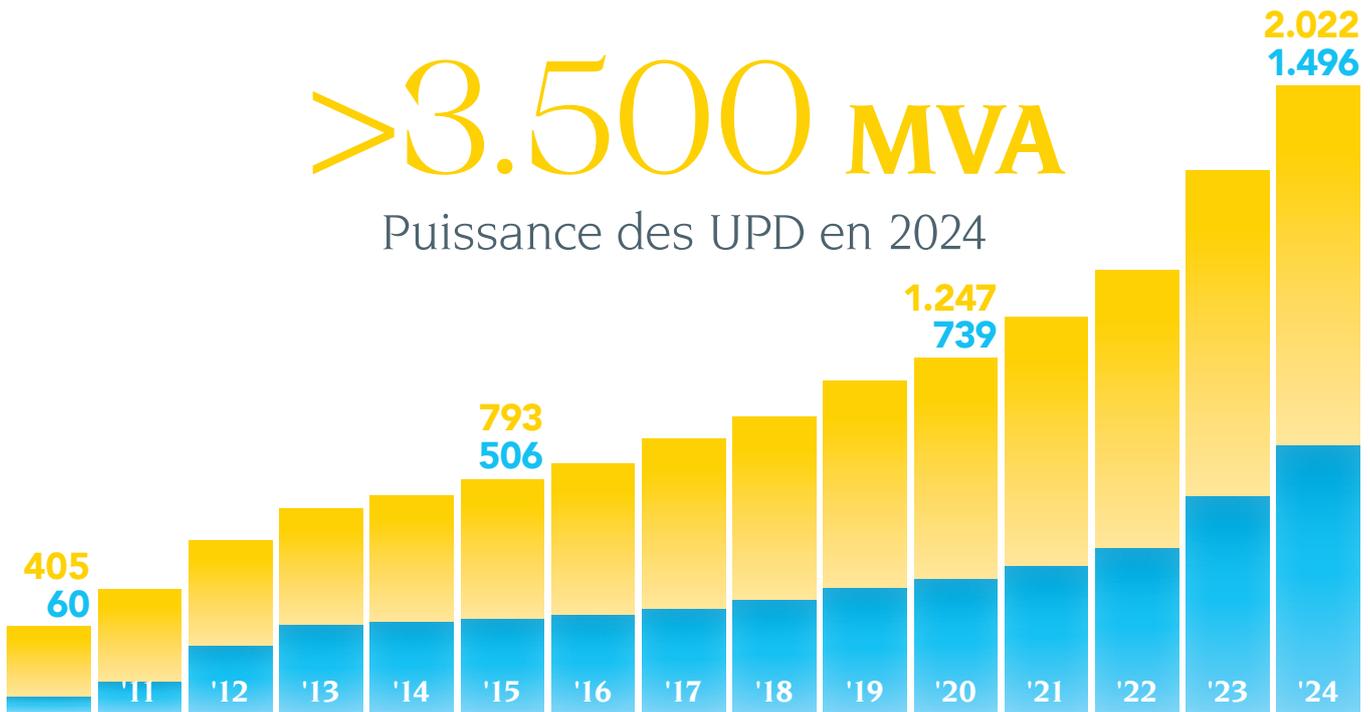
Toutes filières confondues – photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, ... – on dénombre un peu plus de 297.000 unités de production renouvelable décentralisées (UPD) au 31 décembre 2024 sur notre territoire. L'ensemble des UPD installées représentent une puissance totale cumulée de plus de 3,5 GW (ou 3.500 MVA – voir schéma ci-après). La majeure partie de cette puissance et de la production est couverte par les parcs éoliens qui génèrent plus de 52% de l'énergie verte injectée sur le réseau d'ORES.

La production électrique d'origine renouvelable ayant transité durant l'année sur notre réseau de distribution représente une consommation d'environ 3.875 GWh, en augmentation de 6,4% en un an. Si les énergies d'origine renouvelable restent encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur le réseau électrique, les chiffres croissent d'année en année et plus de 35% de l'électricité consommée sur le réseau d'ORES en 2024 émanaient des UPD. Les tableaux et graphes ci-après traduisent ce développement constant.



>3.500 MVA

Puissance des UPD en 2024



Évolution de la puissance installée totale des unités de production décentralisées (UPD) exprimée en mégavoltampères (MVA) **UPD > 10kVA** **UPD ≤ 10kVA**

Part et origine de l'énergie renouvelable injectée sur le réseau ORES

64,2%
Sources conventionnelles



Une première CER sur le territoire d'ORES

Au début de l'été 2024, une étape importante a été franchie dans le domaine du partage d'énergie avec la création de l'asbl Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange ou «CERSA». Il s'agit de la première communauté d'énergie renouvelable approuvée par le régulateur du marché wallon, la CWaPE, sur le territoire d'activités d'ORES.

L'initiative s'inscrit dans une démarche de transition énergétique menée par le Groupe d'Action Locale (GAL) «Parc naturel de Gaume», en partenariat avec la Ville d'Aubange et l'ASBL «Énergie Commune». La CERSA regroupe des citoyens aubangeois qui souhaitent promouvoir une économie sociale et durable en milieu rural et urbain, en accord avec les principes du développement durable. La principale activité de cette ASBL réside dans le partage d'électricité entre ses membres. Elle a débuté ses activités à partir de la production



d'une installation photovoltaïque de 45 kWc (30 kVA) mise en service sur le toit du service Travaux de la Ville d'Aubange. Il s'agit de partager l'excédent d'électricité non-autoconsommée sur place, entre les membres de l'ASBL, pour autant que l'équilibre entre injection et consommation du volume partagé soit maintenu. Grâce à ce partage, les participants à l'initiative accèdent à de l'énergie renouvelable locale à un prix stable et compétitif, même s'ils ne disposent pas de leur propre unité de production. Le but recherché est que la communauté se

développe progressivement à mesure que de nouvelles installations et de nouveaux membres s'y ajoutent.

Pour ORES, c'est aussi une réussite dans la mesure où plusieurs collègues, dont l'équipe «Gestion de la transition énergétique» en particulier, ont œuvré à la mise en place des partages d'énergie en Wallonie – notamment à travers le projet «LogisCER» à Verviers qui avait été clôturé au printemps 2024. Une équipe «Accompagnement et conseils» est disponible pour informer et conseiller les clients intéressés par le principe du partage d'énergie.



ACRus : un projet pilote en faveur du partage d'énergie

ORES participe à un projet mené par l'agence de développement IDETA dans la zone d'activité économique Polaris à Péruwelz, en collaboration avec la CWaPE, et les sociétés Engie et Haulogy. Baptisé ACRus, pour «*Auto-consumption in real estate for us*», il vise à tester de nouveaux tarifs de distribution d'électricité dans le cadre d'un partage d'énergie au sein d'un bâtiment occupé par des PME.

Il s'agit d'explorer comment ces tarifs peuvent inciter les sociétés participantes à mieux consommer l'énergie produite localement. ORES est en quelque sorte le «notaire» des données pour le partage d'énergie et apporte son support dans l'évaluation de l'impact du tarif sur les profils de charges des participants. Le projet a débuté en 2022 et doit se terminer le 31 mars 2025.



Sécurité et garantie de la fourniture

En tant que gestionnaire de réseau de distribution, ORES doit garantir la sécurité et la qualité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs qu'elle dessert. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée par l'entreprise depuis sa création il y a plus de quinze ans.

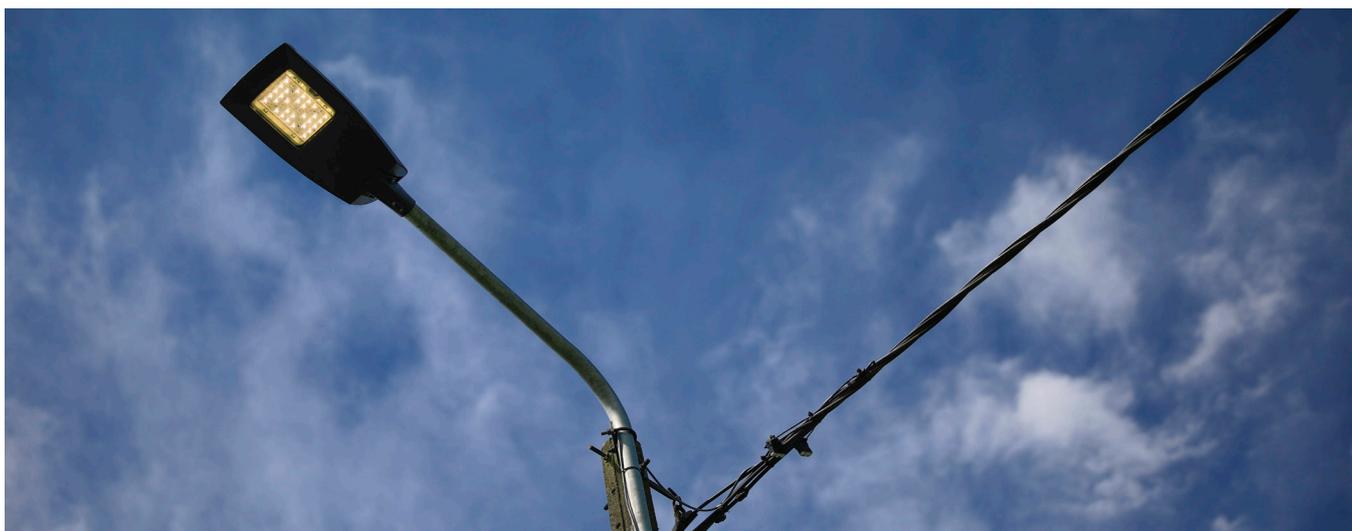
En 2024, les indicateurs de qualité se sont légèrement dégradés, mais ils restent dans la moyenne des résultats enregistrés au cours des dernières années. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à près de 12.450 reprises en 2024, un chiffre en hausse de 3,75% par rapport à l'année précédente. Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-après (exprimées en heures). Elles sont supérieures à celles de 2023, sauf pour la durée de rétablissement en cas d'interruption non planifiée.

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2023	2024
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:39:42	00:42:20
Durée de rétablissement	02:25:40	02:30:06
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non planifiée	00:30:00	00:33:00
Durée de rétablissement	00:34:29	00:34:17

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont généralement dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi à des intempéries voire à des agressions extérieures – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux en domaine public à proximité de nos infrastructures. En ce qui concerne la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques, il faut noter que des lignes aériennes ont été enfouies sur différents tronçons de notre réseau, représentant un total de 52 km à l'échelle d'ORES en 2024. Globalement, près de 58% du réseau électrique sont aujourd'hui enterrés.

L'indicateur relatif à la durée moyenne nécessaire pour clôturer une intervention de dépannage est en baisse sensible par rapport à l'année précédente, les conditions météorologiques extrêmes ayant été moins nombreuses qu'en 2023. Par voie de conséquence, le nombre d'avaries et d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures chez les clients est lui aussi en légère baisse: 163 en 2024 contre 167 en 2023.

INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2023	2024
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:55:32	00:55:34
Durée moyenne de clôture d'intervention (hors intempéries)	02:08:24	02:02:47



Poursuite du programme e-LUMin

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Les équipements d'éclairage public gérés par nos équipes appartiennent aux Villes et Communes qui sont nos partenaires. Celles-ci confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien de leurs infrastructures à notre entreprise.

En 2019, un vaste plan de modernisation de l'éclairage public a été lancé au niveau de la Région wallonne afin d'améliorer l'efficacité énergétique des luminaires. Baptisé e-LUMin et s'étalant sur une période de 10 ans, le programme prévoit le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de dimming). En moyenne, la mise en œuvre de ce plan entraîne une réduction de la consommation des luminaires de 60 à 65%. C'est loin d'être négligeable pour les communes puisque que l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une entité moyenne. Lorsque l'ensemble du plan sera terminé pour les 450.000 points lumineux concernés au début du programme, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans. Cela correspondra en outre à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO₂. À la fin de 2024, nos équipes avaient procédé au remplacement de près de 60% des luminaires communaux, ce qui représente plus de 277.000 points lumineux désormais équipés en LED dont 96% sont dimmés.

Évolution du parc d'éclairage public communal géré par ORES

INVENTAIRE PAR TYPE DE LAMPE	2023	2024
NaLP - sodium basse pression	17.857	7.248
NaHP - sodium haute pression	157.725	129.846
MHHP - halogénures/iodures métalliques	60.759	55.491
LED - diodes électroluminescentes	233.707	277.104
Autres	701	721
Total	470.749	470.410

Le nombre de luminaires gérés par l'entreprise a très légèrement diminué, certaines communes ayant choisi de supprimer des points d'éclairage dans le contexte notamment du projet du Service Public Wallon lié à la «trame noire» (réduction de la pollution lumineuse et protection de la biodiversité – voir aussi chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement). La puissance installée totale du parc sous la responsabilité d'ORES, soit 29.261 kW, est cependant en diminution plus nette (-7,1%) par rapport à 2023, grâce au déploiement des nouveaux luminaires.

Depuis 2022 et la période de forte augmentation des prix de l'électricité, la rationalisation des consommations s'est muée en enjeu fondamental pour la majorité des Villes et Communes. Après une période où 80% des Communes avaient choisi d'éteindre l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin en 2023, certaines interrogations se sont fait jour sur la pertinence de maintenir ce régime d'extinction. Les directions locales d'ORES ont alors pris contact avec les administrations communales pour leur proposer trois options de fonctionnement pour l'éclairage public. Elles sont illustrées ci-après.

À l'échelle du territoire d'ORES, l'économie financière totale réalisée par les Communes suite aux choix effectués avait été évaluée à environ six millions d'euros en 2023. En 2024, des changements sont intervenus dans les options prises et, après les élections communales d'octobre, d'autres modifications sont demandées progressivement suite à la mise en place des nouveaux Conseils et Collèges communaux. Globalement, on estime que les régimes d'extinction adoptés et le programme de passage progressif au LED auront conduit, sur le territoire géré par ORES, à une réduction des émissions d'équivalents CO₂ de quelque 25.000 tonnes par rapport à l'année précédente.

3 options d'allumage de l'éclairage public

The image displays three streetlight icons, each with a horizontal timeline below it showing the lighting schedule. The first diagram shows a continuous line from sunset to sunrise. The second diagram shows a line from sunset to 0:00, a gap until 5:00, and then a line to sunrise. The third diagram shows a line from sunset to sunrise, with a gap from 0:00 to 5:00 labeled 'Weekend & Jours fériés'.

ALLUMAGE CONVENTIONNEL

Allumage de l'éclairage public tous les jours du coucher du soleil jusqu'au lever du soleil.

Cette option n'engendre aucun changement par rapport aux consommations de 2021.

EXTINCTION GÉNÉRALE

Allumage de l'éclairage public tous les jours du coucher du soleil jusqu'à minuit et de 5h jusqu'au lever du soleil.

Cette option engendre une économie de consommation de 4% à 40% en fonction de la commune.

EXTINCTION LIMITÉE

Allumage de l'éclairage public en semaine du coucher du soleil jusqu'à minuit et de 5h jusqu'au lever du soleil. Les nuits de week-end (du vendredi au samedi & du samedi au dimanche) et les jours fériés, l'éclairage public est allumé du coucher du soleil jusqu'au lever du soleil.

Cette option engendre une économie de consommation de 3% à 30% en fonction de la commune.



Un réseau de gaz en phase de transition

Le réseau de distribution de gaz est un élément important de l'activité d'ORES. En 2024, il a permis de distribuer 12.594 GWh d'énergie à plus de 536.000 clients dans 117 Communes wallonnes. Durant l'année, plus de 94,6 millions d'euros ont été investis dans des travaux destinés à garantir son bon fonctionnement, ainsi que le service aux clients alimentés: assainissement et rénovation d'infrastructures, bouclages de réseau, couverture des augmentations de capacité locales et raccordements divers.

Comme lors des dernières années, les activités de nos équipes techniques se sont concentrées sur l'entretien et la rénovation. Il n'y a désormais plus de grandes extensions de réseau et cette année à peine 67 kilomètres de nouvelles canalisations ont été installés. L'assainissement des infrastructures les plus anciennes se poursuit: à la fin 2024, le réseau de distribution – qui couvre au total 10.213 km – ne compte plus que 34 kilomètres d'anciennes conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont été menés sur 19 km. Nos équipes ont aussi installé 5.145 nouveaux branchements, correspondant à 6.482 compteurs supplémentaires. Enfin, un peu plus de 3.450 branchements ont été rénovés durant l'année, notamment dans le contexte de la conversion gaz L / gaz H évoquée ci-après.

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone attendue en 2050, la gestion d'un réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment liés à une potentielle réduction d'activité à terme – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau pourra jouer dans la transition. À l'avenir, il devrait permettre de distribuer aux entreprises ou dans de

nombreux centres urbains d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel: biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels ou encore hydrogène vert.

Le biométhane fait partie des pistes les plus concrètes. Il a été établi que la Wallonie disposait d'un fort potentiel de biométhanisation pouvant servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses dans les années à venir, 25 à 30% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir quelque 3,2 TWh, pourraient être d'origine renouvelable entre 2035 et 2040. Le marché du gaz pourrait ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers ou de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques. Dans ce domaine, le rôle technique de notre entreprise consiste non seulement à raccorder les unités de biométhanisation au réseau de distribution, mais également à effectuer les éventuels travaux de renforcement nécessaires, réaliser les calculs, analyses et tests préalables pour les porteurs de projets, installer les cabines d'injection et enfin contrôler et garantir la qualité du biométhane injecté dans le réseau et distribué ensuite aux clients. Nos équipes accompagnent ces porteurs de projets en leur apportant une expertise non seulement technique mais aussi de facilitation de leurs démarches administratives.

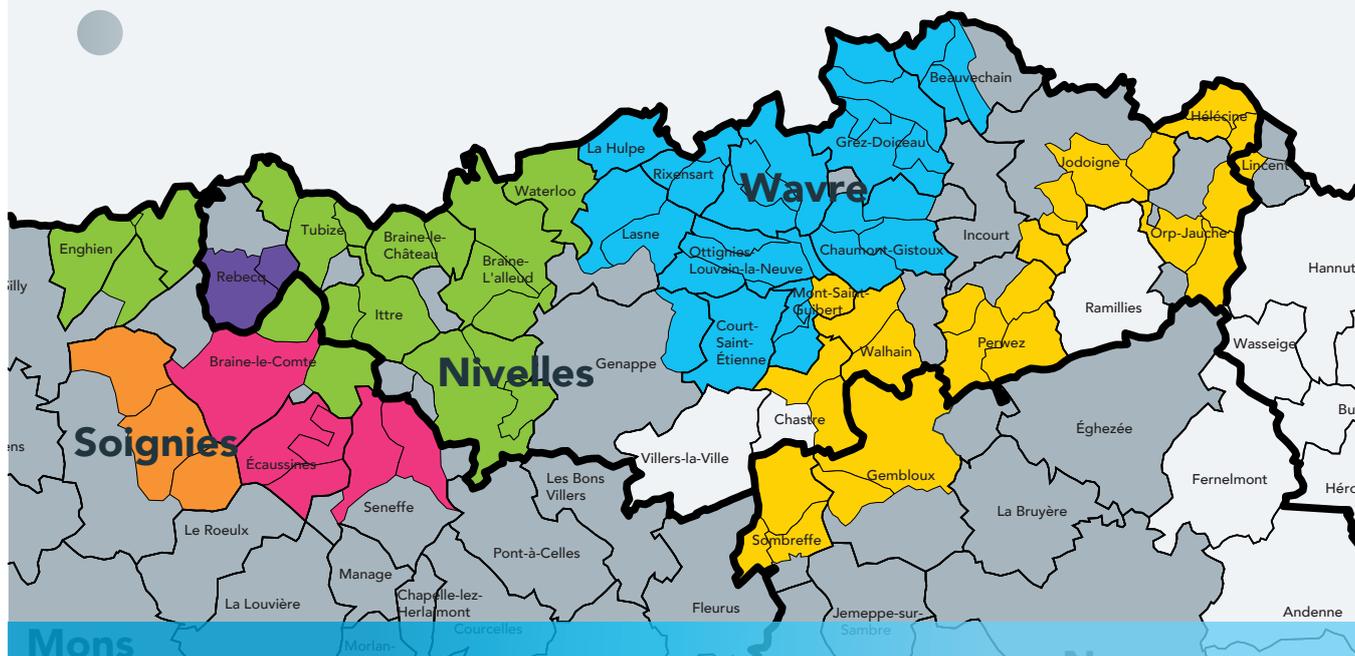
À la fin de 2024, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES. Chacune d'entre elles injecte en moyenne l'équivalent de 50 GWh par an, soit environ 150 GWh. En 2025, l'une de ces unités devrait monter en capacité et atteindre un niveau d'injection de 100 à 120 GWh/an. Deux projets concrets sont en voie de réalisation dans le Hainaut et le Brabant wallon et ils devraient être en mesure d'injecter leur production dans le réseau de distribution pour la fin 2026 ou le début 2027.

Conversion des réseaux de distribution alimentés en gaz pauvre

COMMUNES ALIMENTÉES EN GAZ PAUVRE (L) CONVERTIES AU RÉSEAU POUR UNE ALIMENTATION EN GAZ RICHE (H)



COMMUNES ALIMENTÉES EN GAZ RICHE (H)



Clôture du programme de conversion gaz L / gaz H

Après onze Communes en 2023, les neuf dernières Villes et Communes encore alimentées en gaz pauvre (gaz à faible pouvoir calorifique en provenance des Pays-Bas, dit « gaz L ») sur le territoire d'ORES ont été converties au gaz riche (« gaz H ») en 2024. En Brabant wallon, il s'agit de Tubize, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles et Waterloo et dans le Hainaut, des communes de Braine-le-Comte (entités de Hennuyères et Ronquières), Enghien et Silly (zone colorée en vert dans la carte ci-dessous).

L'opération a nécessité le renouvellement de plusieurs milliers de raccordements et de branchements, ainsi que le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez certains clients. Ces der-

niers ont été sensibilisés au cours des mois qui ont précédé à travers une campagne de communication afin qu'ils adaptent ou remplacent éventuellement certains appareils ménagers trop anciens non-compatibles avec le gaz riche. Enfin, pour les clients industriels concernés sur la zone de conversion, des travaux de remplacement en cabine ou l'installation d'écrêteurs ont également été nécessaires. Au total, ce sont quelque 30.000 clients supplémentaires qui consomment désormais du gaz à haut pouvoir calorifique. Ce sixième volet de conversion clôture donc le programme entamé en 2019.

Contrôles et sécurité

Dans une approche préventive, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz est contrôlée chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de cette recherche systématique des fuites, 2.067 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2024 et 248 fuites ont été détectées et réparées.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2023	2024
Moyenne pression	808	731
Basse pression	1.022	1.336
Total	1.830	2.067

RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2023	2024
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	207	248
Interventions suite à un appel de tiers	1.015	1.125

La sécurité demeure prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées par des causes ou intervenants externes, le nombre de réparations est en baisse: 565 au total contre 721 en 2023. Les fuites réparées sur des branchements pour défaut de matériel sont aussi en baisse (-18%). Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une légère augmentation de la durée moyenne d'intervention.

TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS) (EN HEURES)	2023	2024
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:46:13	00:45:27
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:22:28	01:28:51
Durée moyenne de clôture d'une intervention (appel - fin)	02:08:41	02:14:18



3 La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous

Si la transition énergétique est le cœur de la stratégie d'ORES, elle concerne avant tout nos clients. Le monde de l'énergie se complexifie et ORES veut les aider à comprendre les changements en cours, en maintenant un service de base de qualité au meilleur prix et en proposant de nouveaux services.



Pour accompagner les clients, ORES mise d'abord sur des services en ligne de qualité et le développement de moyens de communication digitaux, qui leur permettent d'interagir avec nos services quand ils le souhaitent. Le site internet de l'entreprise a fait peau neuve au début 2024, dans le but de simplifier la recherche et la compréhension de l'information et de présenter de manière conviviale les services proposés et leur évolution dans le contexte de la transition énergétique.

L'une des traductions concrètes de cette évolution est la mise à disposition d'un espace personnel en ligne baptisé «myORES» pour les clients équipés d'un compteur communicant. Cet espace est directement nourri par les données récoltées par le compteur du client et lui permet d'accéder en ligne à différents types d'informations et de demandes standards. Le site web propose également des simulateurs et d'autres outils de personnalisation, qui permettent aux utilisateurs de trouver en quelques clics les réponses à leurs questions et les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

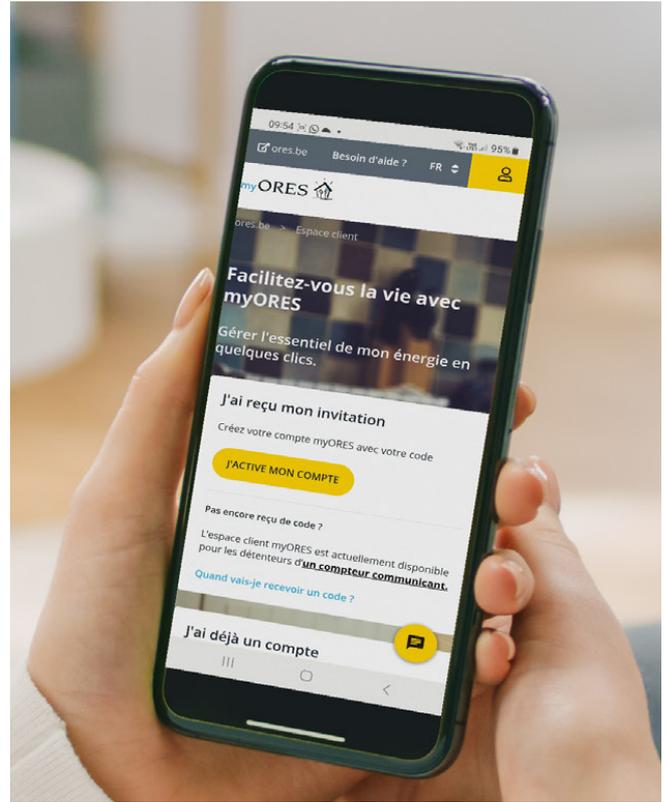
Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau, sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site www.ores.be – tutoriels, chatbots, foires aux questions, etc. – visent à présenter les différentes options possibles, mais aussi à informer sur les conséquences des choix posés. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée surdimensionnée par rapport aux besoins réels peut avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent – voire à terme, nécessiter des travaux de renforcement du réseau local. Face à la multiplication actuelle des demandes émanant des consommateurs et des prosumers, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficiente.

Un accompagnement actif

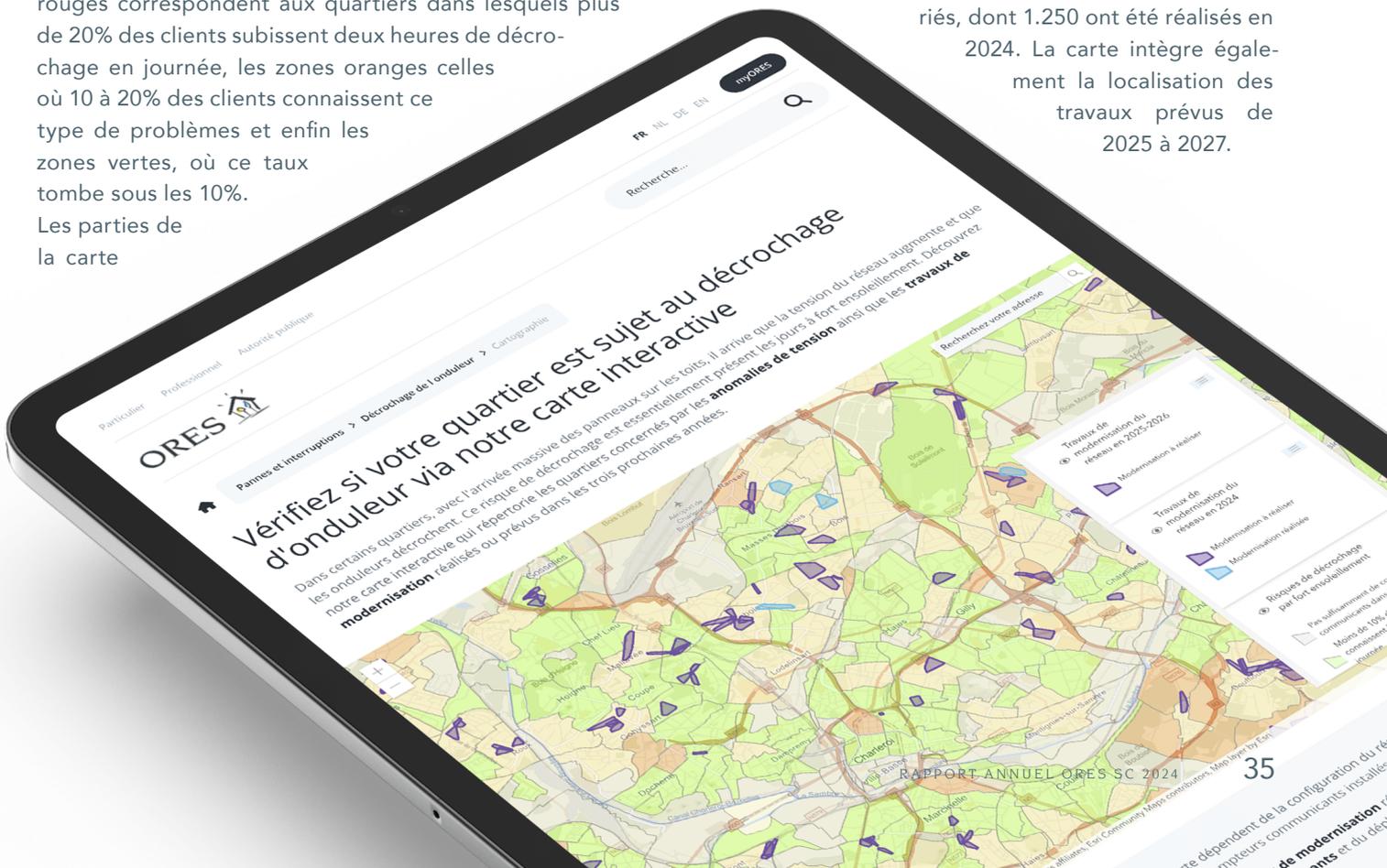
Au cours de l'année 2024, plusieurs projets et initiatives ont été déployés par les services d'ORES pour informer et accompagner les clients qui s'investissent activement dans la transition énergétique.

En avril, dans un souci de transparence, une carte interactive du réseau électrique basse tension a été mise en ligne sur le nouveau site web. Objectif : identifier géographiquement les zones à risque de décrochage d'onduleur lors des journées d'ensoleillement. Les zones colorées en rouges correspondent aux quartiers dans lesquels plus de 20% des clients subissent deux heures de décrochage en journée, les zones oranges celles où 10 à 20% des clients connaissent ce type de problèmes et enfin les zones vertes, où ce taux tombe sous les 10%.

Les parties de la carte



apparaissant en gris sont celles où le nombre de compteurs communicants installés est encore trop faible pour réaliser un diagnostic complet. La carte inclut également les travaux réalisés et les investissements prévus pour moderniser le réseau. Pas moins de 1.800 chantiers de modernisation y sont répertoriés, dont 1.250 ont été réalisés en 2024. La carte intègre également la localisation des travaux prévus de 2025 à 2027.





Autre initiative, la mise en ligne par nos services de milliers de données en accès libre sur la plateforme open data de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette plateforme centralise et diffuse de très nombreuses données générées par les services publics, les secteurs de l'environnement, de l'éducation, de la mobilité ou encore de l'énergie : évolution des consommations, nombre d'installations photovoltaïques, déploiement des compteurs communicants. Toutes ces données anonymisées sont aujourd'hui accessibles au grand public, aux entreprises et aux communes. Elles sont une source d'information précieuse pour celles et ceux qui souhaitent prendre des décisions éclairées ou développer de nouveaux services, notamment digitaux.

Sur le terrain, la cellule « Innovation » d'ORES mène actuellement des tests avec des prosumers volontaires des communes de Marche-en-Famenne et Flobecq. Ceux-ci sont équipés à domicile d'appareils connectés qui permettent de suivre en temps réel leur production solaire et l'état du réseau. Un algorithme analyse les risques de surtension et de décrochage des onduleurs, puis ajuste automatiquement la production photovoltaïque de certains prosumers pour prévenir ces problèmes et ainsi permettre à l'ensemble des clients situés sur le circuit de pouvoir profiter pleinement de leur installation. L'approche s'inspire des techniques déjà utilisées sur le réseau haute tension, notamment pour la gestion des parcs éoliens. Baptisé « Solormax », ce projet pilote vise à optimiser la production photovoltaïque de l'ensemble des propriétaires d'installations solaires du quartier, et en particulier ceux d'habitations situées en « bout de ligne » souvent les plus impactées en cas de problème de surtension.

À l'écoute

Aujourd'hui, les clients privilégient clairement les modes de communication numériques : 77% de leurs interactions avec ORES ont eu lieu par la voie digitale en 2024. Toutefois, il est essentiel de maintenir d'autres moyens de contact. La qualité du service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres types d'interaction. À travers Connexio, avec deux centres de contact clientèle implantés à Gosselies et Eupen, nous offrons aux clients des solutions téléphoniques via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature de leur demande. Ce choix assumé permet de répondre en partie au phénomène de la fracture – voire de l'exclusion – numérique.

Les conseillers et conseillères de Connexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions par téléphone, par courriel, par « chat » en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié. En 2024, le trafic téléphonique a connu une réduction notable avec un peu plus d'un million d'appels reçus (-15% par rapport à 2023). Ce sont surtout les appels liés aux travaux et aux relevés d'index qui sont en diminution, compte tenu notamment des solutions digitales proposées. Des mesures sont prises en continu pour personnaliser l'expérience client, anticiper les besoins, recommander des actions proactives, maintenir un temps d'attente satisfaisant et maîtriser les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité 23% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2024.

Il faut par ailleurs mentionner les contacts « physiques » qui interviennent encore dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation et qui répondent aux besoins de clients privilégiant ce mode de communication.



Évolution des problèmes d'échange de données et de blocages sur le marché

Les difficultés rencontrées au lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) ont évolué positivement en 2024 et l'on se rapproche progressivement d'un retour à la normale.

En effet, plusieurs milliers de consommateurs en Belgique étaient encore privés de facture ou ne pouvaient toujours pas changer de fournisseur à la fin de l'exercice précédent. Une task force spécifique a dès lors été constituée au sein d'ORES pour résoudre les blocages de manière prioritaire, et notamment aussi limiter le flux entrant de nouveaux cas problématiques.

À la mi-2024, les problèmes persistant, les régulateurs du marché dans les trois Régions du pays ont demandé officiellement une analyse de la situation aux différents acteurs. Pour ce qui concerne la Wallonie, en octobre, quelque 7.500 points d'accès étaient répertoriés comme bloqués durant plus de six mois et 2.500 autres entre trois et six mois. En dépit d'une diminution avérée des difficultés, la CWaPE a enjoint les opérateurs de réseaux et les fournisseurs à continuer à travailler intensément sur des solutions de déblocage. La résolution des difficultés demeure une priorité pour notre entreprise.

Moins de clients protégés socialement

Dans l'exercice de ses missions de service public à caractère social, ORES est engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés. Le statut de client protégé socialement permet aux consommateurs en situation difficile de bénéficier, sous certaines conditions, du tarif social de l'énergie qui est le moins cher du marché.

Le nombre de clients protégés alimentés par notre entreprise, qui avait connu une forte hausse suite aux mesures de protection prises par les autorités durant la crise de l'énergie, avait baissé sensiblement en 2023 suite à l'arrêt de ces mesures. La même tendance s'est poursuivie mais de manière moins nette en 2024 et à la fin de l'année, ORES était fournisseur social de 34.005 clients protégés pour l'électricité (-4%) et 17.622 clients pour le gaz (-2,7%).

Parallèlement, notre entreprise endosse également le rôle de fournisseur temporaire pour les clients dits «sous fournisseur X» (clients temporairement sans contrat avec un fournisseur commercial). Compte tenu des situations problématiques rencontrées sur le marché au cours des deux

dernières années, le nombre de ces clients est en hausse notable en 2024: 3.949 en électricité (+120%) et 1.994 en gaz (+125%).

Les compteurs communicants au service du prépaiement de l'énergie

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation de compteurs à prépaiement chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur. Traditionnellement, le prépaiement de l'énergie s'opérait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans un module raccordé au compteur et appelé «compteur à budget». Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant lié à l'opération de rechargement de la carte dans des lieux publics, le système du prépaiement par carte était aussi, pour les ménages concernés, un outil de gestion de leur budget énergie.

L'arrivée et le développement de la technologie des compteurs communicants a permis de mettre en place une solution de prépaiement à la fois plus facile d'accès et moins pénalisante. Après un projet pilote mené avec des conclusions positives auprès de 3.600 ménages en collaboration avec le département des Sciences de la Famille de l'UMons, ORES avait lancé en 2022 le déploiement opérationnel des compteurs communicants – qui permettent la gestion du prépaiement à distance – pour les nouveaux clients et pour le remplacement des compteurs à budget dont la technologie est devenue obsolète.

Au terme de l'année 2024, les compteurs communicants avec activation de la fonction de prépaiement étaient très largement majoritaires par rapport aux compteurs à budget (90%). Plus de 55.400 compteurs de ce type avaient été déployés chez des clients pour l'électricité et/ou pour le gaz. Le parc total de compteurs à prépaiement actifs – chiffre cumulé pour les compteurs communicants et les compteurs à budget utilisés par les clients pour prépayer leur énergie – se chiffre à 44.218 unités pour l'électricité et 17.204 pour le gaz.

VENTILATION DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT ACTIFS PAR TYPE

SITUATION À FIN 2024	Électricité	Gaz	Total
Compteurs communicants actifs	40.638	14.824	55.462
Compteurs à budget actifs	3.580	2.380	5.960

Qualité de service

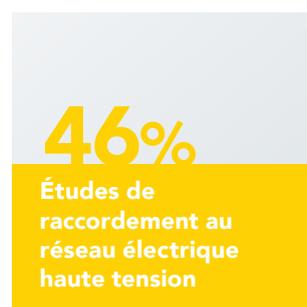
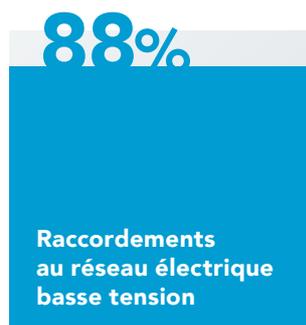
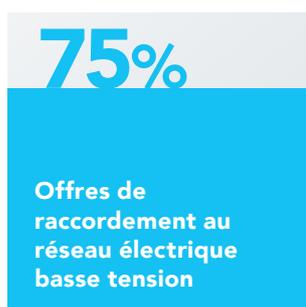
Autre aspect de la relation client d'ORES: les travaux réalisés par nos techniciens et les entrepreneurs sous-traitants. La qualité de ces prestations est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans pour les détenteurs de compteurs classiques, les interactions physiques des consommateurs avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants

de leur vie, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel pour ORES de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux dans les délais fixés par le régulateur du marché. La qualité du respect des délais règlementaires pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension par nos équipes est stable par rapport à 2023, mais elle se détériore en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Cette situation découle de la forte augmentation du nombre de dossiers de raccordements reçus en 2024, dans le contexte de l'accélération de la transition énergétique. Il y a évidemment matière à amélioration dans ce domaine.

Plaintes et insatisfactions

Pour améliorer ses performances, notre entreprise analyse en permanence les motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement chez les particuliers. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés «en trottoir», devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou encore d'une demande de médiation. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour ce type de demandes également. Compte tenu des difficultés rencontrées – décrochages d'onduleurs et blocages des données ou de dossiers clients – le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation fondées reste élevé en 2024, mais dans une tendance à la baisse par rapport à 2023, à savoir respectivement -28% et -5%.



Du neuf dans les tarifs pour les clients

C'est la CWaPE, le régulateur du marché wallon, qui détermine les revenus autorisés des gestionnaires de réseaux de distribution sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à tous. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution appliqués aux clients à travers la facture de leur fournisseur.

L'année 2024 a vu l'arrivée de changements notables pour les utilisateurs du réseau. Depuis le 1^{er} janvier, une seule grille tarifaire est en vigueur sur tout le territoire d'ORES, pour l'électricité comme pour le gaz. Il n'y a donc plus de différences par secteur géographique comme ce fut le cas par le passé. Autre changement important: une même prestation de travaux (raccordement, augmentation de puissance, viabilisation...) est désormais tarifée de la même manière à travers toute la Wallonie, chez tous les gestionnaires de réseau. L'harmonisation de ces tarifs dits non périodiques impose aux gestionnaires de réseaux wallons d'utiliser le même libellé pour une même prestation – au moins pour les plus courantes – avec une uniformisation des prix. L'année 2024 a été une année de transition et selon la localisation de l'utilisateur et ses besoins précis, l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non périodiques a pu avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur sa facture par rapport au passé.

Durant le premier semestre 2024, les revenus autorisés d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029 ont été approuvés par la CWaPE. C'était un premier jalon vers la fixation de nos tarifs de distribution pour cette période et la définition de l'enveloppe budgétaire mise à disposition pour ces cinq années. Sur cette base, les services d'ORES ont construit et soumis des propositions de tarifs au régulateur. Après analyse, la CWaPE a approuvé nos propositions de tarifs périodiques de distribution d'électricité et de tarifs de refacturation des coûts de transport d'électricité pour l'année 2025 uniquement, ainsi que nos propositions de tarifs périodiques pour la distribution de gaz relatifs aux années 2025 à 2029.

ORES a activement participé cette année aux discussions menées par la CWaPE sur les tarifs de distribution d'électricité pour les années 2026-2029. Au début juillet 2024, le régulateur a publié une nouvelle structure tarifaire qui prévoit que dès 2026, le consommateur wallon aura le choix entre trois configurations tarifaires différentes, à savoir deux configurations tarifaires standards – soit monohoraire, soit bihoraire – et une configuration tarifaire dite incitative.



Cette tarification incitative s'inscrit dans la volonté de faire mieux percevoir la manière dont l'électricité est désormais produite et consommée. Il est en effet indispensable de tenir compte des grandes évolutions liées à la transition énergétique auxquelles le réseau de distribution, principalement en basse tension, est confronté. D'une part, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, décentralisées et intermittentes, ne cesse d'augmenter et, d'autre part, on assiste à une électrification croissante des usages, ce qui entraîne une demande de puissance de plus en plus importante sur le réseau de distribution.

À partir de 2026, le client aura le choix d'opter ou pas pour ce tarif de distribution incitatif qui présentera cinq plages horaires, facturées selon trois tarifs différents. Ces plages horaires reflèteront mieux la réalité des charges constatées sur le réseau. Le consommateur qui n'optera pas pour le tarif incitatif, restera dans sa configuration tarifaire actuelle, monohoraire ou bihoraire. Le tarif bihoraire sera quant à lui modifié: il n'y aura plus d'heures creuses durant tout le weekend et l'horaire sera identique chaque jour de la semaine avec une plage d'heures creuses supplémentaire, entre 11h00 et 17h00. Cette plage pendant laquelle l'électricité est abondante sur le réseau constituera également une des deux plages horaires les moins chères de la tarification incitative. À travers celle-ci et l'horaire adapté des plages du bihoraire, la CWaPE veut proposer des incitants tarifaires encourageant des comportements de consommation favorables au réseau et au développement de la production renouvelable.

Enfin, pour être complet sur ce volet tarifaire, il faut signaler qu'à la mi-décembre 2024, la CWaPE a approuvé les tarifs non périodiques pour l'électricité et le gaz pour les années 2025 à 2029.

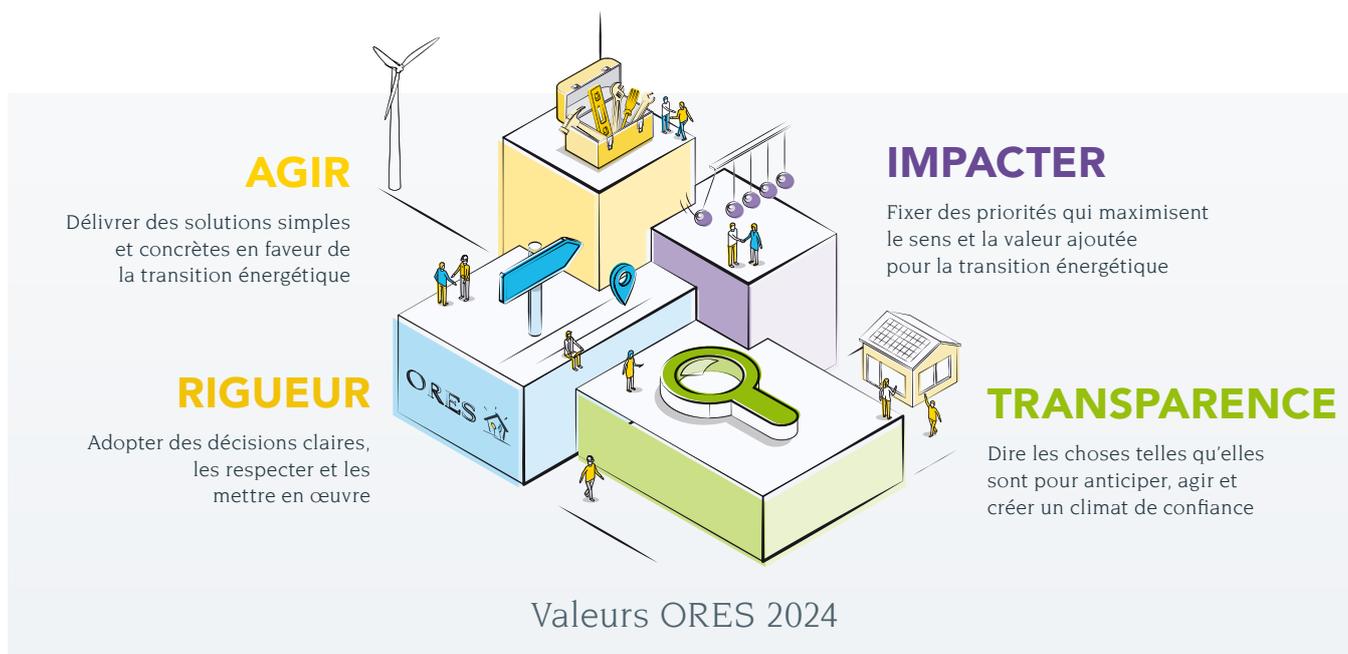
4 Ressources humaines, prévention et environnement

La gestion des ressources humaines, la prévention des risques et accidents, et la protection de l'environnement sont autant de domaines où s'exprime aussi la responsabilité sociétale d'ORES. L'année 2024 a été particulièrement riche sur ce plan : nos valeurs d'entreprise ont été redéfinies, un accord a été conclu avec le FOREM en matière de formation, un accent particulier a été placé sur la récupération et la déconnexion, un nouveau code d'éthique et de déontologie a été édicté et la certification ISO 14001 est venue couronner les efforts entrepris par l'entreprise dans le domaine de l'environnement.



L'année 2024, qui marque le 15^{ème} anniversaire de la naissance d'ORES, a débuté par l'annonce des nouvelles valeurs de l'entreprise. Dans un environnement où les changements sont plus rapides et plus forts, où les attentes des citoyens et du monde politique vis-à-vis de l'entreprise

n'ont jamais été aussi pressantes, le moment était venu d'aligner les valeurs de l'entreprise avec ces évolutions. Pour ORES, le temps est résolument celui du passage à l'action, de l'impact, de la rigueur et de la transparence.



Recrutement et formation au cœur des enjeux

Avec l'accélération de la transition énergétique, notre entreprise se transforme également sur les plans structurel et organisationnel et elle investit massivement dans les réseaux pour répondre aux attentes du monde extérieur. Elle doit donc continuer à disposer de ressources humaines compétentes dans les différentes filières de ses métiers et dès lors recruter du personnel. Après l'engagement de près de 400 collègues en 2023, de nombreux besoins devaient encore être comblés en 2024 : profils administratifs ou technico-administratifs, responsables d'encadrement, techniciens, électriciens de réseaux, raccordeurs, ...

Dans un contexte de pénurie généralisée des profils techniques, ORES et le FOREM se sont une nouvelle fois associés pour lancer une opération « coup de poing pénurie » visant à former des demandeurs d'emploi au métier de raccordeur. Cette formation de 10 mois est d'abord organisée au FOREM et se poursuit ensuite dans l'un de nos centres de formation. Un premier parcours de formation s'est achevé dans la région namuroise en 2024 et a débouché sur l'engagement de quatre techniciens. Deux autres trajets ont été entamés en Wallonie Picarde et en province de Luxembourg et devraient conduire à de nouveaux recrutements en 2025.

Par ailleurs les « ORES TechniDays », journées dédiées au recrutement de personnel technique organisées dans nos centres de formation, ont été fructueuses en 2024. La particularité de cette année réside dans la relance de TechniDays aménagés directement sur certains de nos sites d'exploitation avec le concours des spécialistes des centres de formation. L'accent est mis sur la proximité et des tests techniques sont organisés pour des candidats des régions concernées, ce qui permet notamment de réduire le délai entre la réception des candidatures, les tests de sélection et le recrutement. Ainsi, les journées organisées sur les sites de Montignies-sur-Sambre et Eupen ont permis l'engagement de candidats locaux. Sur l'année, un nombre record de douze TechniDays ont permis d'accueillir 141 candidats et 71 d'entre eux ont été recrutés au terme des épreuves.

Fin 2024, après 356 engagements et 168 départs, l'effectif total d'ORES comptait 2.864 collaborateurs actifs, dont 34,1% de femmes. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

PAR GENRE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	TOTAL
Hommes	47,28%	9,50%	8,83%	0,24%	65,85%
Femmes	27,06%	3,32%	3,70%	0,07%	34,15%
Total	74,34%	12,82%	12,53%	0,31%	100%

PAR GROUPE D'ÂGE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	TOTAL
< 30 ans	9,85%	0,00%	1,11%	0,00%	10,96%
≥ 30 < 50 ans	49,90%	7,09%	8,00%	0,10%	65,08%
≥ 50 ans	14,59%	5,73%	3,42%	0,21%	23,95%
Total	74,34%	12,81%	12,53%	0,31%	100%

ORES est attachée au caractère essentiel de la formation, de son propre personnel comme des sous-traitants. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité ont lieu dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne). L'accent a continué d'être mis en 2024 sur les formations en basse tension, notamment dans le contexte du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition. Par ailleurs, la plateforme en ligne Talentsoft permet à tous les collaborateurs de gérer activement leurs formations via un catalogue plus large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins: modules d'e-learning, formations à distance, vidéos,... En moyenne, toutes catégories confondues, les membres du personnel ont suivi près de 29,4 heures de formation sur l'année.



Formation par catégorie professionnelle

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2024	Hommes	Femmes	TOTAL
Personnel de direction	6,25	3,54	5,64
Personnel d'encadrement	23,61	26,08	24,38
Personnel de maîtrise	15,37	14,43	15,16
Personnel employé	40,46	19,95	32,77
Moyenne	34,29	20,15	29,37



Enfin, il faut signaler l'obtention pour la troisième année consécutive de la certification «Top Employer» par notre entreprise. Après la reconduction du label en

2023, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH et de bien-être des collaborateurs. La certification 2024 a été obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise sur des aspects tels que l'accueil des nouveaux engagés, la marque employeur et la gestion des talents.



Élections et concertation sociales

Comme tous les quatre ans, les élections sociales ont été organisées afin de désigner les représentants des travailleurs et des cadres au sein des organes de concertation, à savoir le Conseil d'entreprise et le Comité pour la prévention et la protection au travail. Organisées le 16 mai 2024, elles se sont déroulées sans difficulté et les nouvelles instances de concertation de l'entreprise ont pu être installées en juin.

Par ailleurs, un accord a été signé en novembre par les représentants de la direction et ceux des trois organisations syndicales en front commun au sujet de la revalorisation des métiers techniques de trois filières spécifiques (électriciens, gaziers et électrogaziers). Cet accord découle d'un engagement pris l'année précédente par la direction pour le lancement d'un parcours de réflexion et de concertation sur la question de la revalorisation de l'ensemble des métiers techniques.

Prévention et sensibilisation

Au cours des dernières années, une dynamique de sécurité, de prévention et de promotion du bien-être a été engagée par les responsables de l'entreprise. L'objectif est de parvenir à un mieux-être général, notamment à la prise en compte des situations vécues par les travailleurs dans leur

globalité, tant dans le cadre professionnel que dans la vie privée. Pour augmenter la maturité de la prévention, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental, le service interne de prévention s'appuie sur une organisation et un fonctionnement axés sur la proximité et une disponibilité accrues.

Dans le droit fil de cette dynamique, plusieurs actions ont été menées durant l'année. Le mois de mars, par exemple, a été placé sous le thème de la déconnexion. Pour favoriser la récupération, les membres du personnel ont été encouragés à prendre de la distance avec leurs écrans, à optimiser l'organisation de leurs réunions ou encore à déléguer plus efficacement. En parallèle, la charte interne sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle a été mise à jour et assortie de recommandations pour aider chacun à établir ses limites et favoriser son bien-être. Une large campagne de communication interne a aussi été consacrée au besoin de récupération, notamment via des mises en scènes surprenantes, qui ont aussi été relayées à travers l'intranet de l'entreprise. Enfin, à la fin juin et au début juillet, les semaines du bien-être ont été axées sur le besoin de récupération à travers le sport et l'activité physique : les membres du personnel avaient la possibilité de télécharger une application proposant diverses activités, exercices, ou encore itinéraires de marche et de course. Objectif : améliorer sa forme, physique et mentale, éviter les sources de tensions et se décontracter pour un meilleur équilibre personnel.

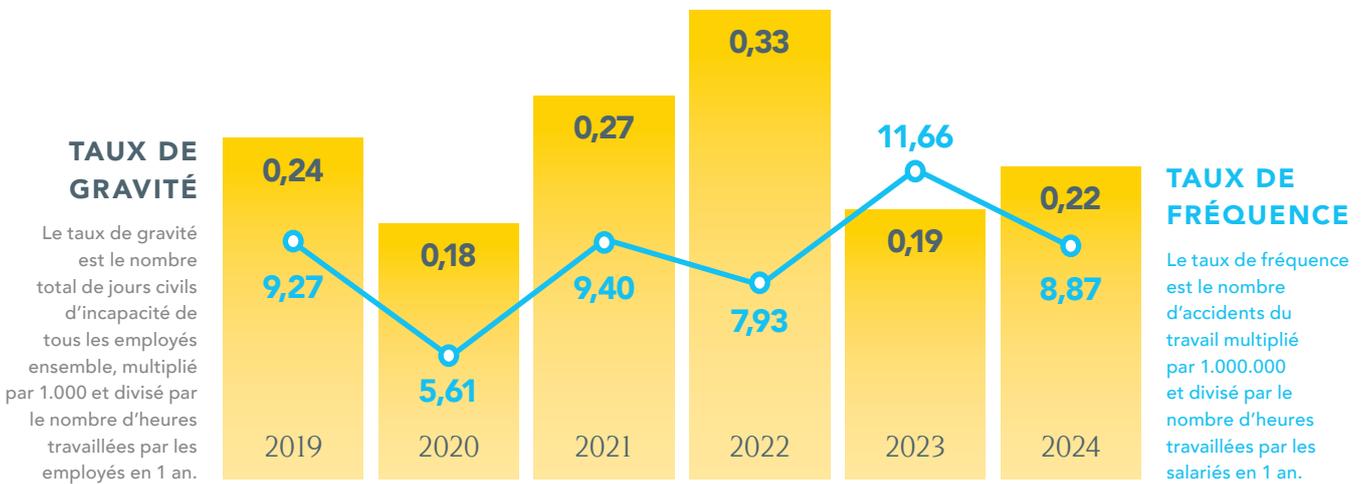


Sécurité : des résultats en légère amélioration

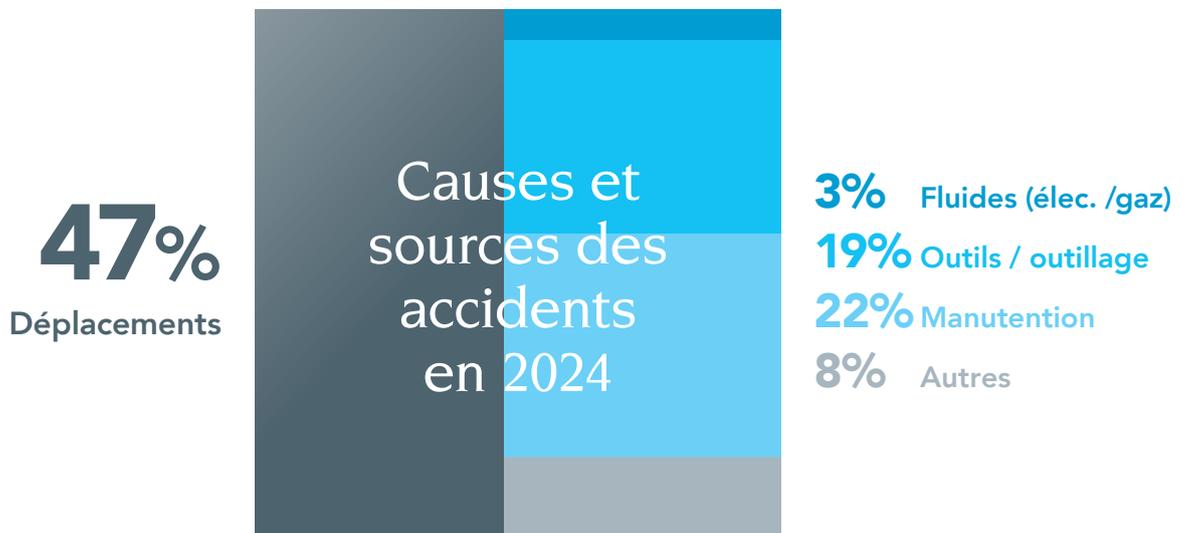
Pour 2024, le service « Prévention et Environnement » et le Comité de direction avaient fixé des objectifs de sécurité alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

Après une année 2023 décevante en termes d'accidentologie (45 accidents sur l'année), les statistiques sont en amélioration en 2024: le nombre d'accidents s'est réduit – 36 dont un seul accident « fluide » – mais leur taux de gravité est un peu supérieur à celui de 2023 puisque 908 jours d'interruption temporaire de travail ont été comp-

tabilisés. Les résultats restent donc en-deçà de l'objectif. La problématique la plus prégnante demeure celle des accidents liés aux déplacements: ils représentent encore 47% de l'ensemble des accidents sur l'année et sont responsables de 72% des journées perdues. Le travail de sensibilisation se poursuit sur ce plan. Dans le prolongement des constats tirés les années précédentes, deux ateliers de « culture prévention » ont été créés, construits et testés autour des thématiques des chutes lors des déplacements et des bons gestes de manutention. Des espaces dédiés ont été aménagés à cette fin sur le site d'ORES situé à Sambreville. Le concept, développé avec des techniciens de terrain, a continué d'être déployé durant l'année 2024.



Évolution des statistiques de sécurité 2019-2024





Une nouvelle politique environnementale

La nouvelle politique de gestion environnementale d'ORES, ainsi que sa charte environnementale, ont été établies et ensuite publiées en août 2024. Intégrée dans la dynamique de responsabilité sociétale de l'entreprise, cette politique se décline autour de cinq axes majeurs :

- L'optimisation et la structuration de processus respectueux de l'environnement selon les normes légales
- La gestion du réseau de distribution et des sites d'ORES dans leurs impacts environnementaux, notamment en termes de gestion des déchets
- La gestion des dysfonctionnements et leur prise en charge (pollutions,...)
- La préservation et le développement de la biodiversité
- La communication ainsi que la sensibilisation des collaborateurs.

Le but poursuivi est d'objectiver l'ensemble des actions prises de manière responsable afin de pouvoir les monitorer et de limiter l'impact de nos activités sur l'environnement. La politique prévoit des actions concernant

l'amélioration de la conformité légale d'ORES, la gestion environnementale des différents sites de l'entreprise (en ce compris les bâtiments et les véhicules), celle des postes et cabines de distribution, les achats durables, la gestion des données environnementales, la clarification des responsabilités internes en termes de gestion des déchets, la gestion des sols pollués ou encore la préservation de la biodiversité.

... et la certification ISO 14001

En parallèle de la formalisation de la politique et de la charte environnementales, le service Environnement avait lancé en 2023 un processus de préparation à la certification ISO 14001. De nombreux audits internes ont été réalisés afin notamment de réaliser l'inventaire légal nécessaire, d'analyser précisément les impacts environnementaux de l'entreprise et d'actualiser différentes procédures. L'entreprise s'est préparée durant toute l'année 2024 en vue des audits de certifications qui ont eu lieu durant le mois de novembre au siège de la société et dans plusieurs sites d'exploitation. Le 3 décembre, les certificateurs ont attribué officiellement le label ISO 14001 à ORES. Parmi les nombreux points forts relevés figurent l'efficacité du système de management environnemental et l'implication exemplaire du personnel dans la démarche.

Empreinte carbone : un bilan recalculé

Les premiers Bilans carbone® d'ORES ont été publiés en 2023 et en 2024. Ils concernent respectivement les émissions des années 2019 à 2021, et celles de 2022 et 2023. Construits sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international, ces bilans totaux prennent en compte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise et comptabilisent les émissions dès l'année où elles sont générées.

Ils témoignent non seulement des émissions liées aux activités propres d'ORES – par exemple les consommations de combustibles fossiles de nos bâtiments et véhicules, les échappements de gaz sur le réseau de distribution, les

achats d'électricité pour nos besoins propres, nos clients sociaux et la couverture des pertes électriques sur le réseau de distribution d'électricité, ... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval de nos activités, par exemple les émissions liées à l'extraction, à la production et à la consommation des énergies que nous distribuons, les émissions liées aux biens, services et matériaux que nous achetons, aux immobilisations et aux investissements ou encore aux transports.

DANS LE CADRE D'UN BILAN CARBONE®, LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES ENTREPRISES SONT RÉPARTIES EN TROIS CATÉGORIES OU « SCOPES ».

SCOPE 1

Inclut toutes les **émissions directes liées aux activités de l'organisation**. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les échappements de méthane sur notre réseau, les fuites d'hexafluorure de soufre (SF₆, un gaz isolant utilisé dans certains transformateurs), la consommation de gaz dans nos bâtiments et les consommations de carburants fossiles des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux échappements de gaz sur le réseau constituent la majeure partie de ce scope.

SCOPE 2

Inclut toutes les émissions **indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise**. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos bâtiments et nos infrastructures, ainsi que sur le réseau d'éclairage public communal dont nous assurons la gestion.

SCOPE 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit d'une part des émissions liées à l'extraction, la production et au transport des combustibles utilisés pour la production de toute l'électricité qui transite par nos réseaux. Ce scope comprend aussi les émissions liées à l'extraction du gaz naturel qui transite par nos réseaux et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, aux transports ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

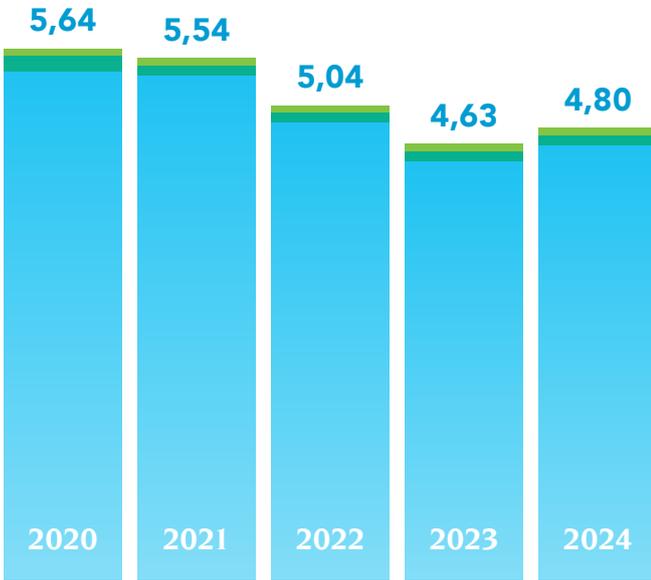
Dans une démarche d'amélioration continue et en vue de préparer l'édition 2024 de notre bilan en parallèle du travail réalisé pour la mise en conformité d'ORES avec la directive CSRD et sa traduction en droit belge, une série de vérifications ont été menées sur les données utilisées ainsi que leur source. Lors de ces contrôles, nous avons identifié certaines incohérences, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans en raison d'une mauvaise

interprétation de la manière dont ces quantités étaient exprimées. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimées par erreur. Le graphe ci-après présente les valeurs d'émissions pour les scopes 1, 2 et 3 de nos activités, corrigées et mises à jour pour les années 2020 à 2024.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPREINTE CARBONE TOTALE D'ORES

En mégatonnes d'équivalents CO₂ - Mt CO₂e

Scope 1 Scope 2 Scope 3 Total



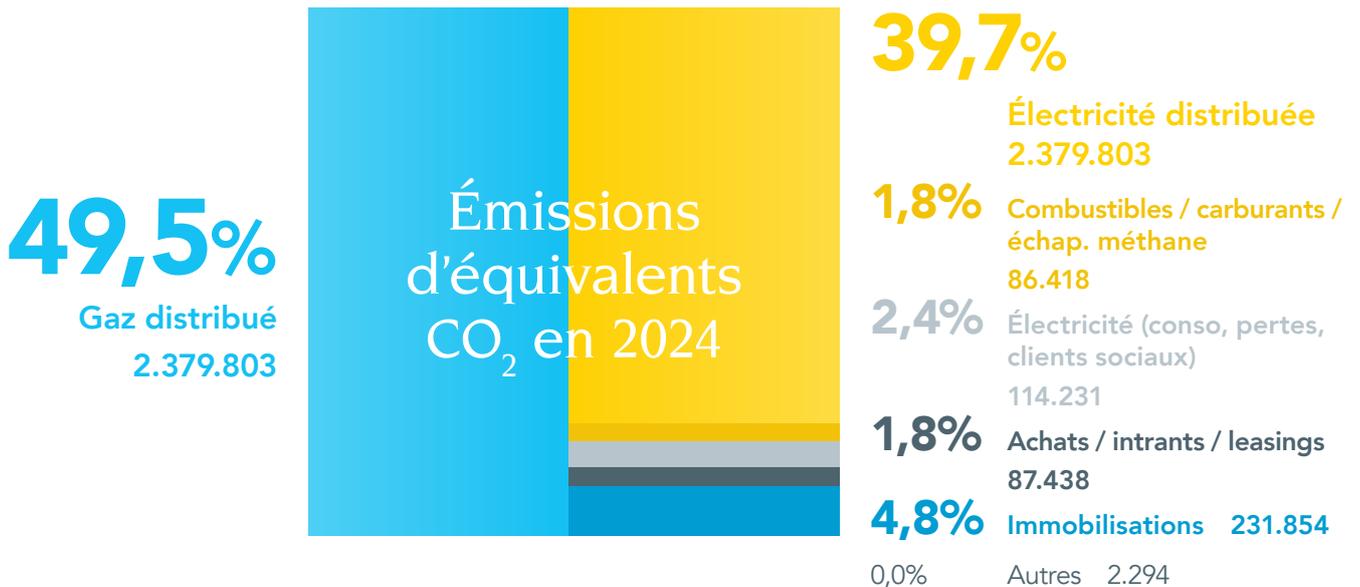
Source: CLIMACT et service « Gestion de la donnée » ORES

Note: Les émissions sont rapportées selon l'approche « market-based ».

L'empreinte carbone totale d'ORES se chiffre, en 2024, à 4,8 millions de tonnes d'équivalents CO₂. Ce sont les émissions indirectes (scope 3) qui constituent la très grosse majorité de cette empreinte (96%). Si par nature, l'action d'ORES sur ces émissions ne peut être qu'indirecte, l'ensemble de nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers favorables qui feront évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes. À terme donc, la réalisation du plan industriel d'ORES aura un effet bénéfique sur les émissions du scope 3 à travers le remplacement progressif des énergies fossiles dans un contexte général de décarbonation.

Quoi qu'il en soit, sur les cinq dernières années, les émissions totales d'ORES sont en diminution sensible, de près de 15%. De 5,64 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2020, l'empreinte carbone est passée à moins de cinq millions de tonnes en 2024. Cette baisse notable, en particulier depuis 2022, est essentiellement due à la diminution des volumes de gaz et d'électricité distribués sur notre réseau en particulier suite à la crise énergétique et à l'envolée des prix qu'elle a provoquée. En revanche, les émissions liées aux scopes 1 et 2 restent très constantes sur la période. Les évolutions relatives aux consommations d'énergie et de carburant propres à ORES sont évoquées ci-après.

Présentées sous une autre forme, les sources de nos émissions d'équivalents CO₂ en 2024 se répartissent comme suit :





Réduction des consommations

Le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi que celles du parc de véhicules de l'entreprise, font partie des leviers actionnables pour réduire nos émissions dans le scope 1. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage,... – sont installés sur les sites d'ORES. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont déjà mises en œuvre dans la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent encore dans certains sites anciens et énergivores; ils sont et seront exploités dans les prochaines années dans le cadre de la stratégie immobilière qui a été validée en 2024.

Des mesures sont prises pour réduire les consommations d'énergie et d'eau en fonction des spécificités propres des bâtiments. À la fin 2024, on note une diminution significative des consommations de mazout et de propane (-13%), alors que les consommations de gaz sont restées constantes par rapport à 2023. Les prélèvements électriques continuent de baisser globalement (-4%).

La production d'électricité photovoltaïque est aussi une voie empruntée dans cette démarche de contrôle de nos consommations énergétiques. En 2024, les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments de l'entreprise ont produit l'équivalent de quelque 517 MWh d'électricité. Cela correspond à une diminution de 13% par rapport l'année 2023 qui fut globalement plus ensoleillée. Cette production a couvert une partie de l'énergie électrique consommée dans les bâtiments concernés et a également permis, le cas échéant, d'alimenter les bornes de recharge électrique installées sur nos sites. Globalement, 92% de l'électricité produite localement ont été autoconsommés.

Outre l'énergie, les consommations d'eau font également l'objet d'un suivi rigoureux. Les compteurs de 25 sites sont désormais équipés de modules de télémétrie. Les autres le seront dans le courant de l'année 2025. Ces systèmes ont permis de détecter des anomalies, dont plusieurs fuites importantes au niveau d'équipements sanitaires. Au total en 2024, 106 fuites ont pu être identifiées et réparées – en moyenne après trois jours – et les économies estimées pour l'entreprise avoisinent les 300.000 euros. Les volumes de consommation d'eau sont en baisse de 16% sur l'année.

DÉTAIL DES CONSOMMATIONS BÂTIMENTS - ÉNERGIE ET EAU	2022	2023	2023/2022	2024	2024/2023
Total prélèvement gaz brut (MWh)	8.534	7.454	-13%	7.480	0%
Total prélèvement gaz normalisés suivant la saison de chauffe (MWh)	10.489	8.743	-17%	8.787	1%
Total facturé des combustibles mazout et propane, normalisés (MWh)	163	158	-3%	137	-13%
Prélèvement total d'électricité (MWh)	5.459	5.332	-2%	5.356	0%
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV (MWh)	6.002	5.745	-4%	5.488	-4%
Production photovoltaïque (MWh)	661	596	-10%	517	-13%
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque (MWh)	-98	-76	-22%	-44	-43%
Autoconsommation théorique	85%	87%	2%	92%	5%
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques (MWh)	33	107	325%	316	296%
Total consommation d'eau (kL)	13.180	10.735	-19%	9.011	-16%

Une mobilité en évolution

Des efforts sont également entrepris pour améliorer les performances environnementales du parc de véhicules de service, ainsi que celles des véhicules de leasing mis à la disposition des cadres de l'entreprise. À la fin de 2023, la flotte de service d'ORES comptait un total de 1.263 véhicules, dont un peu plus de 9% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicules composant notre charroi, il existe encore peu de possibilités de recourir largement à des solutions électriques. Néanmoins, les réflexions sur l'électrification de la flotte avec ses spécificités propres s'accroissent. Un projet a été mené auprès des collaborateurs chargés de la relève physique des compteurs et six petits véhicules utilitaires ont été mis à leur disposition afin de les tester dans leurs missions au quotidien.

À côté de ce charroi de service, il faut ajouter les véhicules de leasing pour le personnel de direction et d'encadrement. Les commandes de ce type de véhicules portent désormais exclusivement sur des véhicules électriques. En 2024, 242 cadres de l'entreprise roulaient en véhicule hybride ou 100% électrique. L'électrification s'opère de manière progressive au fil des renouvellements de contrats et le remplacement devrait être complet au début 2028. À ce stade, les véhicules électriques ou hybrides représentent près de 67% du parc de véhicules de leasing. Pour accompagner cette évolution, ORES a augmenté l'offre de bornes de recharge sur ses principales implantations. À la fin 2024, 62 bornes à double prise étaient à la disposition du personnel sur les parkings de l'entreprise. Sans surprise, le volume des consommations électriques lié aux recharges aux bornes a pratiquement triplé en 2023 (cf. tableau ci-avant).

Politique de gestion des déchets

La transition énergétique conduit à un développement de l'activité de travaux sur les réseaux électriques et ces activités supplémentaires sont aussi génératrices de déchets. Le défi consiste aujourd'hui à maîtriser au mieux l'évolution des volumes générés, qui augmenteront inévitablement au cours des prochaines années.

La politique environnementale adoptée en 2024 comporte bien évidemment un volet dédié à cet aspect. ORES veut limiter au strict minimum la part des déchets éliminés – c'est-à-dire incinérés ou enfouis – et donc maximiser le recyclage et la valorisation des déchets produits. Pour cela, le processus de gestion interne des déchets est en cours d'amélioration, dans le sens notamment d'un suivi statistique plus poussé (quantités, nombre déclassements, ...). Une campagne de sensibilisation du personnel est aussi organisée de manière à promouvoir un tri correct et efficace, avec notamment un accent particulier en 2024 sur les déchets organiques.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques liées à la production de déchets ainsi qu'aux quantités éliminées, traitées et valorisées. 2022 avait été nettement orientée à la baisse (-11,5%) parce qu'elle faisait suite à un exercice 2021 marqué par la reprise des activités après la crise sanitaire ainsi que par les inondations catastrophiques du mois de juillet 2021, qui avaient fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. Ces derniers sont repartis à la hausse en 2023 et l'année 2024 connaît une augmentation importante de la quantité totale de déchets produits (+26% vs. 2023), notamment en raison de l'élimination accrue de transformateurs, d'huiles et de cellules SF6, dans le contexte du programme de remplacement et de rénovation en cours.

Évolution des volumes de déchets produits

DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION UNITÉ (KG)	2021	2022	2023	2024
Déchets industriels banals (Classe II ; DIB)	484.993	472.690	481.629	562.489
Papier/carton en mélange	106.302	103.800	116.761	134.218
PMC	6.583	8.721	10.709	8.412
Huiles diverses	15.402	3.006	2.182	16.344
Transformateurs	500.494	337.847	331.145	526.996
Cellules SF6	12.608	9.020	25.832	35.148
Autres déchets dangereux		18.875		
Bois	45.280	45.440	47.160	49.280
Équipements mis au rebut	9.147			
Amiante	14.482	21.960	29.860	29.774
Cuivre, bronze, laiton	6.020	6.930	1.687	4.391
Métaux divers	450.343	413.335	427.259	489.255
Petits déchets dangereux	2.170	18.875	10.660	44.837
Déchets d'équipements électriques			28.442	13.197
Organiques				1.678
Total	1.653.823	1.460.499	1.513.326	1.916.020

Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

DÉCHETS ÉLIMINÉS UNITÉ (KG)	2021		2022		2023		2024	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux						
Valorisation énergétique		9.540		11.496		10.103		4.880
Recyclage organique								1.563
Recyclage inorganique		1.470		280				
Échange pour valorisation	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544	549.309	1.256.478
Utilisation comme remblais ou fondations	2.200			3.240		4.800		3.030
Mise en décharge (CET)	1.180			8.700		2.180		
Traitement physico-chimique avant élimination	10.660		2.560		3.000		4.500	
Regroupement avant élimination	1.298		480		1.518		10.950	
Reconditionnement avant élimination							616	
Stockage hors site avant élimination	25.606		9.326	10.020	30.442	22.880	47.970	26.744



Initiatives en faveur de la biodiversité

ORES est en dialogue régulier et ouvert avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Wallonie. Plusieurs services d'ORES collaborent avec le Service Public Wallon (SPW) chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune et la flore. Ces dernières années, les différentes bases de données cartographiques des acteurs impliqués dans cette problématique ont été croisées et un travail d'identification des tronçons de voiries éclairées et « sensibles », ainsi que de points lumineux potentiellement superflus, a été réalisé avec l'association Natagora. De nombreux facteurs ont été pris en compte dans cette analyse : proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité de zones habitées, etc.

Ce travail préparatoire a permis au SPW de lancer à la fin 2023 un projet ayant pour but de favoriser la « trame noire » en Wallonie. La trame noire se définit comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Au début de 2024, un choix a été fait parmi les communes candidates au développement de cette trame noire. Notre entreprise collabore avec les communes situées sur son territoire d'activités en vue de l'atténuation de la pollu-

tion lumineuse et de la suppression éventuelle de luminaires. Par ailleurs, des contacts sont en cours avec Laborelec, centre de recherche et d'expertise en technologies électriques, en vue de la réalisation d'une étude d'impact de l'éclairage public communal et des différents régimes d'éclairage et d'extinction nocturnes sur certaines espèces animales.

Outre l'éclairage public, ORES travaille également avec des partenaires publics ou privés pour étudier les aménagements possibles du réseau de distribution pour préserver ou favoriser la biodiversité. Il y a deux ans, une première structure permettant d'accueillir un nid de cigognes avait été imaginée et installée sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines, non loin du parc animalier Pairi Daiza, suite aux sollicitations d'un riverain membre d'une ASBL de protection des oiseaux. Le nid conçu et mis en place par nos équipes, dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et pour notre réseau de distribution, avait attiré un couple de cigognes qui s'y est installé. Les premiers cigogneaux sont nés sur place en 2023. Durant l'année 2024, suite à une sollicitation de l'administration locale, un autre nid de ce type a été installé sur le territoire de la commune de Celles dans le Tournaisis. Et au début 2025, deux autres structures comparables étaient mises en place par les services d'ORES dans la commune de Beauvechain.

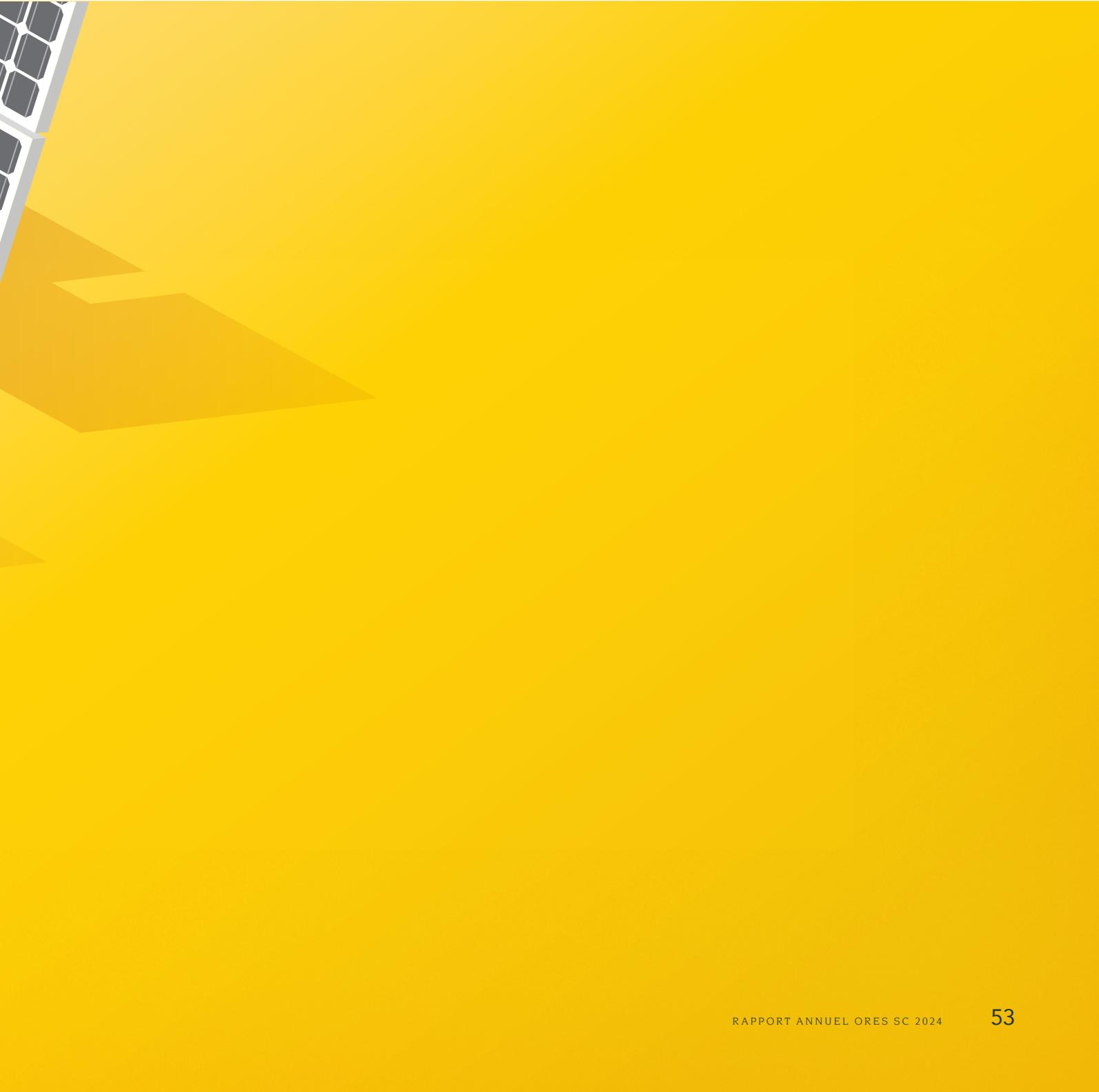


Chapitre





Index GRI



Profil de l'organisation

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir deuxième de couverture, ainsi que le titre 4. Rapport de gestion

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir titre 2. Rapport d'activités et de développement durable – chapitre 4. «Ressources humaines, prévention et environnement».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement – Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme variée d'indicateurs, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché, certains critères environnementaux et d'autres encore. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté: transparence des actions, égalité de traitement des candidats, absence de discrimination, respect des diverses législations – sociales, fiscales, droit du travail, respect des droits de l'homme, etc. – par les candidats. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir titre 1. Introduction – chapitre Présentation de l'entreprise et élément d'information GRI 102-9 ci-dessus. La Liste des adjudicataires où figurent les détails relatifs aux contrats d'achats de biens et services conclus en 2024 est disponible au titre 4. Rapport de gestion – point 2.8. «Liste des adjudicataires du présent rapport».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir titre 4. Rapport de gestion – chapitre 2. Commentaires sur les comptes annuels, paragraphe «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO, l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter).

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — ORES est notamment membre des associations et organismes suivants: Ciriec – E.DSO - Gas.be - Synergrid – Union des Villes et Communes de Wallonie – AKT (Union Wallonne des Entreprises) – The Shift.

Stratégie

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir le Message du Président du Comité de direction au titre 1. Introduction du présent rapport annuel.

Éthique et intégrité

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — ORES applique un code d'éthique et de déontologie qui a été renouvelé en 2024. Les collaborateurs – comme les sous-traitants de l'entreprise – s'engagent à respecter les règles de ce code. Elles portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêts, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD – ou encore la procédure mise en place dans le contexte de la protection des lanceurs d'alerte. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour toutes les procédures financières et les commandes de biens et services : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des commandes.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-17 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — Code d'éthique et de déontologie – Code éthique des achats – Conflits d'intérêts dans les processus d'achats - Procédure de gestion des signalements - Protection des données à caractère personnel – Politique relative au RGPD – Charte d'utilisation du système d'information.

Gouvernance

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-18 Structure de gouvernance — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans les « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-19 Délégation de l'autorité – Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux – En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés et des associations. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux — Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers depuis 2018. Dans le cadre de la préparation de l'entreprise aux obligations futures de la directive CSRD, un exercice dit de «double matérialité» a été organisé en 2024. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'information GRI 102-40 ci-après. Le lecteur est renvoyé également au rapport annuel de l'an dernier où figurait la liste des parties prenantes consultées dans le contexte de l'exercice de matérialité organisé au début de 2023. De plus, les parties prenantes de l'entreprise ont été consultées dans le cadre de la préparation du Plan stratégique de l'entreprise, adopté le 14 décembre 2023 par le Conseil d'administration.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités — Voir titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé — Voir titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé — Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-25 Conflits d'intérêts — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie — Plus d'informations à ce sujet au titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue d'effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES après avis des Comités constitués en son sein dans leurs domaines de compétences respectifs. Voir aussi à ce sujet le titre 7. Rapports de rémunération. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif;
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-29 - Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux — Voir titre 1. Responsabilité sociétale et durabilité et titre 4. Rapport de gestion, chapitre «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée». Par ailleurs, dans le contexte de la préparation d'ORES aux futures obligations de la directive CSRD, une analyse spécifique liée aux thématiques de durabilité ESG a été effectuée en matière d'impacts, risques et opportunités, en préalable à l'analyse de double matérialité réalisée avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise – voir à ce sujet l'élément d'information 102-40 ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques**

— L'examen et l'étude des objectifs y compris financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figure parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société et des risques qui y sont liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux** — L'examen est réalisé :

1. annuellement dans la préparation et l'établissement du Plan stratégique de l'entreprise et de ses mises à jour, dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion – chapitre «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée»

2. trimestriellement (tableau de bord et rapport synthétique sur les principaux indicateurs de performance et « KPI RSE »)

Voir aussi à ce sujet le titre 2. du présent rapport – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable** — Le

Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-33 Communication des préoccupations majeures**

– Voir à ce sujet le titre 2. Rapport d'activité et développement durable - chapitre 1. «Responsabilité sociétale et durabilité» et le titre 4. Rapport de gestion - chapitre «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée» ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures** — Voir à ce sujet le titre 2. Rapport d'activité

et développement durable - chapitre 1. «Responsabilité sociétale et durabilité» et le titre 4. Rapport de gestion - chapitre «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée» ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-35 Politiques de rémunération – Voir le titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-36 Procédure de détermination de la rémunération**

— Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée par l'Assemblée générale et ce, sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Il en va de même pour les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération** — Le cadre légal de rémunération est fixé par le

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) auquel ORES Assets est soumise en tant qu'intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :

4.4.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale :

Président du Comité de direction

4.4.2 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée :

63.205,04

4.4.3 calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés :

511%

4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :

4.5.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.5.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul :

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul :

Oui

4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel :

Oui

4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

4.5.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.5.2.1 salaire de base: rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable;

4.5.2.2 rémunération monétaire: somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces;

4.5.2.3 rémunération directe: somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :

4.6.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale :

Président du Comité de direction

4.6.2 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting :

2,63%

4.6.3 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée :

63.205,04

4.6.4 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle :

4,94%

4.6.5 calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

53,00%

4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :

4.7.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.7.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul :

Rémunération de base

Bonus

CCT90

4.7.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul :

Oui

4.7.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel :

Oui

4.7.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation :

ORES

4.7.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.7.2.1 salaire de base: rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable;

4.7.2.2 rémunération monétaire: somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces;

4.7.2.3 rémunération directe: somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

Engagement des parties prenantes

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-40 Liste de groupes de parties prenantes — Au premier semestre 2024, l'analyse complète de la chaîne de valeur d'ORES, en ce compris l'amont et l'aval des activités du Groupe, et des impacts liés à ces activités, a permis d'identifier les parties prenantes externes et internes les plus pertinentes pour réaliser un exercice dit de « double matérialité » relatif aux impacts de l'entreprise. Dans ce contexte, les catégories de parties prenantes suivantes ont été identifiées :

Parties prenantes externes

- Fournisseurs d'énergie
- Relations d'affaires
 - Clients
 - Fournisseurs de services
 - Fournisseurs d'équipements, biens et matières
 - Gestionnaires de réseaux de transport
 - Secrétariat social
 - Compagnies d'assurance
 - Sous-traitants
- Régulateur
- Pouvoirs publics
- Fédérations professionnelles
- Associations / ONG
- Académiques
- Investisseurs & banques

Parties prenantes internes

- Employés
- Représentants syndicaux
- Membres du Comité de direction
- Membres du Conseil d'administration

Pour chaque catégorie de parties prenantes, plusieurs organisations représentatives ainsi que les personnes de contact respectives ont été identifiées et une liste de 65 contacts a été dressée. Une méthode de consultation a été choisie ensuite pour chaque partie prenante ou de personne identifiée, en utilisant l'une des trois approches suivantes: participation à une table ronde en présentiel, entretien individuel en face-à-face (45 minutes) ou réponse à un questionnaire en ligne. Les représentants de 10 parties prenantes externes – sur 26 invités – ont pris part à la table ronde (représentants d'une institution financière, Elia, Essencia/UWE, Febiac, Febeg, Fédération des CPAS, Igretec, UMONS, UVCW, UCM). Quatre représentants de parties prenantes ont pu être interviewés (Cabinet du Ministre de l'Environnement, SPW AREN, CWaPE et Be-Prosumer). Une soixantaine de représentants de parties prenantes externes ou internes ont été ensuite invités à compléter une enquête en ligne. L'ensemble des membres du personnel d'ORES a aussi eu la possibilité de répondre au questionnaire en ligne.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de participants ayant répondu à l'enquête en ligne.

PARTIES PRENANTES	Nb de participants
Association / ONG	2
Autorité publique / organisme public / régulateur	3
Client / consommateur	4
Fédération professionnelle	4
Membre du personnel ou administrateur d'ORES	151
Organisation syndicale	1
Partenaire commercial (prestataire de services, de travaux, de fournitures, sous-traitants...)	2
Total	167

Les résultats de cette consultation (parties prenantes externes et internes) ont été consolidés avec les résultats découlant du travail préparatoire réalisé en interne sur les impacts, risques et opportunités. Les seuils de matérialité des enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) d'ORES dans le cadre de la CSRD ont ensuite été déterminés sur la base d'une pondération des résultats en valeurs relative et absolue. Pour plus de détails au sujet de ces enjeux matériels, voir le titre 2. du présent rapport – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-41 Accords de négociation collective** — 100%**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-42 Identification et sélection des parties prenantes**— Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et élément d'information **102-40** ci-avant.**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-43 Approche de l'implication des parties prenantes**— Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés** —Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD », et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

Méthode de reporting

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés** — ORES Assets, ORES et Comnexio (Atrias est mise

en équivalence)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu** — Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilitésociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-47 Liste des enjeux pertinents** — Voir titre 2. – chapitre1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD », et éléments d'information **102-21** et **102-40**

Pour des raisons de cohérence et de comparabilité – et compte tenu également des modifications attendues dans l'applicabilité de la CSRD suite à l'annonce par la Commission européenne de la proposition de directive « Omnibus » en février 2025 – ORES a choisi de rapporter dans le présent document sur les enjeux identifiés comme majeurs lors de l'exercice de matérialité de 2023. Il s'agit de la transition énergétique, de l'efficacité des réseaux de distribution et de leur rôle dans la mise en œuvre de la transition, de la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, des enjeux liés aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention, ainsi qu'à la politique environnementale de l'entreprise – en ce compris son empreinte carbone et les mesures prises pour la réduire – et la politique de gestion des déchets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-48 Réaffirmation des informations** — Comme indi-

qué au titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « Empreinte carbone : un bilan recalculé », des vérifications ont eu lieu au cours de cet exercice de reporting par rapport aux données utilisées pour l'établissement de l'empreinte carbone de l'entreprise. Certaines incohérences ont été détectées, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans réalisés, en raison d'une mauvaise interprétation de la manière dont ces quantités étaient exprimées. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimés par erreur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-49 Modifications relatives au reporting — Explications données ci-avant et titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » sur les actions de préparation à la mise en œuvre de la directive CSRD menées dans le courant de l'exercice 2024.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-50 Période de reporting — Exercice 2024

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-52 Cycle de reporting — Cycle annuel

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Coordination RSE - jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée — Le lecteur est renvoyé aux comptes annuels de l'organisation, dans le titre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir le titre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-4 Aide financière publique — À la fin 2023, puis en mars 2024, le Gouvernement wallon a approuvé trois arrêtés relatifs à l'octroi de subventions afin d'accélérer la transition énergétique. Dans ce cadre, près de 147 millions d'euros, provenant pour une part du budget du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et, pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, ont été accordés au groupe ORES. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de subventions reçues de la Région wallonne pour un projet de recherche d'intérêt général concernant l'utilisation des compteurs communicants.

GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption — Voir éléments d'information généraux **102-16** et **102-17**.

GRI 302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Réduction de nos consommations ».

GRI 302 ÉNERGIE

302-4 Réduction de la consommation énergétique — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Réduction de nos consommations ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-4 Transport de déchets dangereux — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale».

GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale».

GRI 401 EMPLOI

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

NOMBRE D'ENTRÉES 2024		Masculin	Féminin	TOTAL
WALLONIE	<30	71	40	111
	>=30 <50	126	96	222
	>=50	12	11	23
	Total	209	147	356

B. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région.

NOMBRE DE SORTIES 2024		Masculin	Féminin	TOTAL
WALLONIE	<30	11	9	20
	>=30 <50	38	54	92
	>=50	45	11	56
	Total	94	74	168

GRI 401 EMPLOI

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel.

Il s'agit notamment et au minimum :

I. de l'assurance-vie

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

II. des soins de santé

Hospitalisation et soins ambulatoires

III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

IV. du congé parental

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 : le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.

V. de la retraite professionnelle

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

VI. de l'actionnariat salarié

Néant

VII. des autres avantages

Avantages tarifaires, Fonds Social

GRI 401 EMPLOI

401-3 Congé parental — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2024	Masculin	Féminin	TOTAL
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	782	358	1.140
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	97	103	200
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	37	40	77
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	118	112	230
E. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.	38,14% 74,58%	38,83% 67,86%	38,50% 71,30%

GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles – Il n’y a pas de nombre minimal de semaines de préavis pour ces modifications. L’organisation s’engage à entamer la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu’ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu’un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n’est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1 Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction — ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d’un mandat effectif. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 8 mandats effectifs et 8 suppléants. Les délégations de l’employeur sont composées du même nombre de représentants. Les deux CPPT ont été renouvelés à l’issue des élections sociales qui se sont déroulées en mai 2024.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-2 Types d’accidents du travail et taux d’accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d’absentéisme et nombre de décès liés au travail — Voir titre 2. - chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Sécurité: des résultats en légère amélioration »

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d’incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés — ORES réalise un inventaire des travailleurs présentant un risque d’exposition à l’amiante, organise leur suivi médical, révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé dans l’entreprise.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l’objet d’accords formalisés avec les syndicats —100%

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d’heures de formation par an par employé —Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d’aide à la transition — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-3 Pourcentage d’employés bénéficiant de revues de performance et d’évolution de carrière — L’organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le pourcentage du nombre total d’employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d’une revue de performance ou d’évolution de carrière au cours de la période de reporting :

	Masculin	Féminin	TOTAL
Direction	100%	100%	100%
Cadre	100%	100%	100%
Maîtrise	0%	0%	0%
Employé	0%	0%	0%

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrise » en nouvelles conditions de travail à compter du 1^{er} janvier 2020 et l’ancien système d’évaluation et de revue des performances a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d’une convention collective de travail relative à l’amélioration des conditions de rémunération. Ce système de grille barémique est assorti d’un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :

GENRE ET GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin
<30	0,00%	0,00%
>=30 <50	0,10%	0,00%
>=50	0,14%	0,07%
Total	0,24%	0,07%

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité – titre 2. – chapitre 4. « Ressources humaines, prévention et environnement ».

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	Ratio	Féminin / Masculin
TERRITOIRE D'ORES EN WALLONIE 2024	Direction	-3,30%
	Cadre	-4,31%
	Maîtrise	-9,43%
	Employé	-1,04%
	Total	-4,27%

GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme – Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir éléments d'information **102-3** et **102-10** ci-avant.

GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité — Les impacts potentiels des actes techniques, produits et matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) par le service « Prévention et Environnement » de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et de garde, formées aux politiques de sécurité et de prévention, assurent les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7 en veillant à la limitation et à la gestion des risques liés à ces actes, produits et matériaux, pour eux-mêmes et pour les populations en contact avec nos activités.



Chapitre





Rapport de gestion



**1 Commentaires sur
les comptes annuels** p.68

**2 Comptes
annuels** p.78

1 Commentaires sur les comptes annuels

Article 3:6 du Code des sociétés et des associations

1.1 Exposé fidèle sur

A. L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre 2 - Rapport d'activités et de développement durable, auquel il est renvoyé.

En outre, relevons qu'à la fin du 1^{er} semestre 2024, la CWaPE a décidé de procéder à un audit sur les coûts informatiques encourus par chacun des GRD wallons, ce compris ORES Assets, au cours de la période réglementaire 2019-2023. De très nombreux échanges ont eu lieu et se poursuivent entre ORES Assets et la CWaPE à ce sujet.

B. Les résultats et la situation de la société

I. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le montant des ventes et prestations est de 796.751 k€, en augmentation de 75.185 k€ par rapport à 2023. Il est constitué du chiffre d'affaires pour 787.138 k€ (711.532 k€ en 2023), qui regroupe les frais portés en compte à ORES Assets dans le cadre des prestations de gestion des réseaux de distribution pour 781.500 k€ (705.422 k€ en 2023) et les travaux effectués pour compte de tiers.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9.421 k€ (9.871 k€ en 2023) et incluent principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel auprès de sociétés tierces dans le cadre de projets communs ou de refacturations liées aux conventions conclues par la société.

De la production immobilisée liée à l'activation des frais de personnel sur les projets de développement a également été comptabilisée à concurrence de 192 k€ (163 k€ en 2023).

Pour rappel, le résultat d'ORES au 31 décembre 2024 est nul. En effet, ORES assure la gestion des réseaux de distribution (électricité et gaz) pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

Les comptes d'approvisionnements et marchandises s'élèvent à 111.488 k€, en hausse de 4,5% par rapport à 2023. Cela s'explique par une augmentation significative de l'activité, conformément au plan industriel, nécessitant un stock important, mais aussi, dans une moindre mesure, à une hausse du prix des matières premières.

Cette croissance de l'activité justifie également la hausse des biens et services divers, s'élevant à 403.609 k€ à fin 2024 (349.362 k€ en 2023). Ils concernent essentiellement les travaux d'investissements et d'exploitation effectués pour le compte d'ORES Assets ainsi que les rétributions de tiers (honoraires des consultants externes, des avocats ou encore les rétributions payées dans le cadre de services prestés dans le domaine de l'informatique). Ces deux postes sont en hausse de plus de 18% à fin 2024.

Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation (systèmes informatiques), au charroi, aux loyers et charges locatives, aux frais postaux, de représentation, de formation, etc.

Les rémunérations, charges sociales et pensions, qui s'élèvent à 284.988 k€, sont en progression de près de 10% par rapport à 2023. ORES emploie 2.819,5 personnes (équivalent temps plein (ETP) moyen) contre 2.651,2 ETP moyen en 2023. Les besoins en personnel sont en augmentation du fait de la croissance de l'activité. A ceci vient s'ajouter l'impact de l'inflation, certes plus faible que les années précédentes.

Le montant des amortissements de 701 k€ (760 k€ en 2023) représente la dépréciation des investissements activés en frais de développement.

Le montant des réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales représente une charge de 108 k€ (contre un produit

de 140 k€ en 2022). Une procédure de réductions de valeur sur stocks est mise en place depuis 2021. Celles-ci concernent, d'une part, le stock de compteurs électromécaniques et à budget destinés à ne plus être placés sur le réseau (remplacés par des compteurs communicants). Ce principe, qui ne concernait que les compteurs électriques, a été également élargi en 2024 pour l'activité gaz, pour les mêmes raisons. Cela justifie en grande partie l'augmentation de cette année. D'autre part, une seconde règle porte sur le stock à très faible rotation, c'est-à-dire des articles n'ayant plus été movimentés depuis au minimum cinq ans. Ces différentes règles sont réévaluées chaque année, avec une mise à jour des réductions de valeur y afférentes.

Les provisions pour risques et charges affichent un produit de 9.181 k€ fin 2024 contre une charge de 589 k€ en 2023. Ce montant est composé de la reprise totale de la provision dans le cadre des terres excavées (AGW Terres excavées – reprise de 3.080 k€) suite au paiement de plusieurs indemnités en 2024. Il tient également compte de l'ajustement d'une provision pour litiges sociaux (produit net de 482 k€) ainsi que du dénouement du litige relatif à la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant (reprise de 3.851 k€). Enfin, la phase d'initialisation relative à la plate-forme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation – a débuté en 2024, ce qui explique une utilisation de la provision à hauteur de 1.768 k€, actée durant l'année.

Les autres charges d'exploitation enregistrées pour un montant de 1.889 k€ (contre 1.416 k€ en 2023) comprennent notamment les taxes, les amendes et charges d'exploitation diverses. L'évolution résulte essentiellement de la hausse des charges payées dans le cadre de la réconciliation financière entre les fournisseurs d'énergie (écart entre les volumes bruts alloués et les volumes facturés).

Les charges financières de 41.626 k€ (30.448 k€ en 2023) comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts obligataires et emprunts bancaires (41.472 k€). Cette augmentation est liée à la hausse des taux d'intérêt depuis 2023 mais aussi aux souscriptions d'emprunts plus conséquentes, afin notamment de financer les besoins liés à la transition énergétique (280.000 k€ empruntés durant l'année 2024 contre 180.000 k€ en 2023).

Les produits financiers s'élèvent pareillement à 41.626 k€ et sont constitués en majeure partie du transfert par ORES à ORES Assets de son résultat financier (37.815 k€). On y trouve également les plus-values sur réalisations d'actifs circulants (notamment la SICAV) engrangées lors de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers (960 k€) ou encore les produits liés aux instruments financiers dérivés (2.664 k€).

Les impôts, d'un montant net de 3.150 k€, sont constitués de la charge fiscale estimée sur les dépenses non admises de l'exercice 2024 pour 3.369 k€, du précompte mobilier supporté sur les placements réalisés (47 k€) et de la régularisation d'impôt à récupérer relative à l'exercice 2023 (-266 k€).

II. ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

II.A ACTIF

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 1.064 k€ (1.524 k€ en 2023) sont constituées des projets de développement (principalement Smart Grid et Smart Metering). Cette baisse s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 241 k€ ;
- amortissements de l'exercice : - 701 k€.

À noter que suite au test de dépréciation annuel (impairment test), aucune désaffectation n'a été réalisée cette année.

Les immobilisations financières, d'un montant de 1.968.548 k€ (1.818.355 k€ en 2023), sont constituées principalement des fonds mis à disposition d'ORES Assets à long terme et sont à mettre en regard des dettes financières à long terme au passif du bilan. Par ailleurs, ORES détient 1 part en Laborelec.

Pour mémoire, dans le cadre du litige qui opposait ORES à un prestataire de service (dénonciation du contrat de prestation de services informatiques, voir ci-dessus dans la rubrique « provisions »), un jugement avait été prononcé en 2022, condamnant ORES au paiement d'un montant de 3.036 k€. Un recours avait été introduit et, dans l'attente du jugement, le versement de cette somme avait été réalisé sur un compte bloqué en guise de cantonnement. Le litige s'est clôturé fin 2024 avec pour effet la liquidation du cantonnement.

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 98.519 k€ (77.024 k€ en 2023). La hausse s'explique essentiellement par la hausse de l'activité nécessitant un stock plus élevé pour y faire face, un grand nombre de chantiers en cours de réalisation ainsi que, dans une moindre mesure, par l'évolution à la hausse des prix des matières premières.

Les créances commerciales s'élèvent à 48.073 k€ (60.151 k€ en 2023). Ces créances commerciales se composent des créances sur clients divers, ainsi que des créances sur ORES Assets en vertu de la convention de gestion des réseaux de distribution. Ces dernières, qui s'élèvent à 42.770 k€, expliquent la diminution par rapport à 2023 (56.105 k€ en 2023), due à des charges à refacturer pour le mois de décembre 2024 moins élevées qu'en décembre 2023.

Les autres créances d'une valeur de 240.036 k€ (146.241 k€ en 2023) sont notamment représentées par des fonds mis à disposition d'ORES Assets à court terme pour un montant de 126.771 k€ (138.092 k€ en 2023) et sont à mettre en regard des dettes financières à court terme au passif du bilan. Cette rubrique reprend également le compte courant vis-à-vis d'ORES Assets d'un montant de 112.194 k€ (repris en autres dettes en 2023 pour un montant de 62.593 k€), ce qui explique essentiellement l'évolution entre les deux années. La position du compte-courant se justifie par des recettes en baisse en ORES Assets (liée à la baisse des tarifs) ainsi que par une augmentation des dépenses en ORES Assets (en lien avec la hausse des investissements). Le solde des autres créances est constitué de créances fiscales.

Les placements de trésorerie, pour un montant total de 3.173 k€ (8.503 k€ en 2023), sont, à fin 2024, exclusivement composés de placements à terme sur comptes bancaires.

Les valeurs disponibles, s'élevant à 67.245 k€ au 31 décembre 2024 (107.019 k€ en 2023), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 6.153 k€ (6.091 k€ en 2023) et sont constitués des charges à reporter, ainsi que de produits d'intérêts à recevoir liés à nos placements et à nos instruments de couverture.

II.B PASSIF

L'apport disponible (439 k€) et indisponible (19 k€) est représenté par 2.460 actions détenues par ORES Assets ainsi que par les intercommunales pures de financement IDEFIN, CENEO, FINEST, SOFILUX, FINIMO, IPFBW et IEG (pour plus de détails, voir le tableau relatif à la structure de l'actionariat repris dans les comptes annuels).

Le compte de subsides en capital (8 k€) représente la valeur nette comptable d'un subside accordé par la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants («Smart Metering»).

Les provisions pour risques et charges, s'élevant à 9.525 k€ à fin 2024 (18.706 k€ en 2023), sont constituées :

- d'une provision de 9.154 k€ relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation ;
- d'une provision de 371 k€ couvrant les litiges sociaux.

Les dettes financières long terme pour 1.968.538 k€ (1.815.308 k€ en 2023) et court terme pour 256.771 k€ (141.592 k€ en 2023), sont constituées :

- des emprunts bancaires pour un montant de 1.588.538 k€ à long terme et 256.771 k€ échéant dans l'année, dont 130.000 k€ de crédit à court terme souscrit en fin d'année ;
- d'emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 380.000 k€ à long terme.

En 2024, ORES a obtenu de nouveaux emprunts pour un montant total de 280.000 k€ auprès des banques Belvifus (160.000 k€), BNP Paribas Fortis (100.000 k€) et ING (20.000 k€) tandis qu'elle a remboursé des emprunts bancaires pour un montant total de 141.592 k€. Ces fonds sont mis à disposition d'ORES Assets, et génèrent donc des créances à long et court terme à l'actif du bilan.

Les dettes commerciales arrêtées au 31 décembre 2024 et s'élevant à 105.635 k€ (102.865 k€ en 2023) correspondent aux fournisseurs non soldés ainsi qu'aux factures à recevoir.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 71.293 k€ (62.540 k€ en 2023), reprennent :

- les dettes fiscales (8.738 k€) constituées principalement du solde du précompte professionnel à payer (5.967 k€) et de la TVA à payer sur les opérations de décembre (2.702 k€) ;
- les dettes salariales et sociales pour 62.555 k€, composées en grande partie :
 - des provisions pour primes et rémunérations à payer pour 21.751 k€ ;
 - de l'ONSS à payer pour 13.742 k€ ;
 - de la provision pour pécule de vacances à payer en 2025 pour 26.938 k€.

Les autres dettes s'élèvent à 4.869 k€ à fin 2024 (67.411 k€ en 2023) et représentent notamment le solde des fonds sociaux. La forte baisse de cette rubrique provient du compte-courant envers ORES Assets, qui est repris à l'actif du bilan, contrairement à 2023 (voir ci-dessus).

Les comptes de régularisation du passif d'une valeur de 15.717 k€ (16.001 k€ en 2023) reprennent entre autres :

- le montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 1.395 k€ (1.860 k€ en 2023) ;
- un montant de 11.229 k€ (10.879 k€ en 2023) lié aux charges financières à payer sur nos emprunts obligataires et emprunts bancaires.

C. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent identifient les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES («le Groupe») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé. Il identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2024, et plus particulièrement dans la partie «Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques». Les principaux résultats de l'exercice 2024 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2024. Ces risques sont classés par famille. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

1. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

L'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage font basculer le système électrique d'un modèle centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes. Il en découle une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux. Ce basculement implique plusieurs problématiques. Une de celle-ci est la saturation des réseaux haute et basse tension (HT et BT). Elle porte tant sur l'interface entre le GRD et le GRT (goulot d'étranglement qui limite l'accès à la puissance HT) que sur la congestion sur le réseau BT (en production et consommation) suite aux variations de prélèvement (chutes de tension lorsque le prélèvement est trop élevé ou surtension lorsque la production décentralisée dépasse

la consommation). Une autre problématique est la difficulté d'anticiper et de prévoir les besoins en électricité. Les multiples scénarios de prévision évoluent significativement chaque année. Cette complexité est accrue par les conséquences potentielles pour les réseaux de distribution électricité des réflexions des clients B2B sur leurs plans de décarbonisation. Afin de mitiger ce risque, un important plan industriel a été défini et est en cours d'implémentation. Il est accompagné de différents projets et roadmaps relatives notamment aux aspects réseaux et clients dont l'objectif est également de pouvoir cibler au mieux les investissements à réaliser et les actes d'optimisation réseaux ainsi qu'inciter les clients à consommer au bon moment.

Pour gérer efficacement cette congestion des réseaux, il est nécessaire de disposer du personnel approprié. De manière générale, cela inclut l'attraction et la rétention des collaborateurs. De manière spécifique, une pénurie de profils techniques affecte non seulement le Groupe mais aussi ses entrepreneurs, entraînant une pression à la hausse sur les coûts. De plus, compte tenu des spécificités des activités du GRD, ce personnel technique, tant interne qu'externe doit être formé. La capacité de formation du Groupe est, dès lors, également fortement sollicitée. Différents groupes de travail et plans d'actions ont été mis en place permettant de maîtriser ce risque (entre autres sur le recrutement, sur la revalorisation des métiers techniques, sur les formations techniques,...). D'autre part, il est également crucial de disposer du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce plan industriel, que ce soit les compteurs, le matériel «haute tension» ou les transformateurs par exemple. Des difficultés d'approvisionnement existent pour ce matériel. Après des analyses diverses, sur la base du matériel critique et d'un examen de la fiabilité des fournisseurs, des stocks de sécurité sont constitués, le cas échéant, et des réflexions sur l'évolution des capacités de stockage ont été initiées.

Pour terminer, vu le goulot d'étranglement limitant l'accès à la puissance HT évoqué ci-dessus, il importe de garantir l'accès à la puissance. Cela implique notamment que la vision et les priorités du GRT et du GRD soient alignées à ce sujet. La mise en place d'un plan de puissance qui tient compte de ces différents aspects ainsi que d'un Comité des engagements, de réunions communes avec Elia, la réflexion sur la flexibilité,... permettent de mitiger ce risque.

2. RISQUES LIÉS AUX OUTILS INFORMATIQUES

La digitalisation et le plan de transformation sont essentiels pour ORES en soutien de la transition énergétique tout en offrant de nouveaux services et opportunités aux clients. La disponibilité, la performance et l'évolution des outils informatiques sont essentiels. Ils requièrent une forte capacité, pour les projets et leur gestion quotidienne, ce compris la maintenance évolutive. La gestion des projets et la maintenance des outils informatiques représentent donc un risque auquel une attention particulière est portée par l'intermédiaire de différents plans d'action.

3. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

À l'heure de la transition énergétique vers un bilan énergétique plus respectueux de l'environnement (neutralité carbone en 2050), l'avenir du réseau de gaz est incertain. S'il est exclu des bouquets énergétiques, le réseau de distribution du gaz d'ORES Assets pourrait être reconverti, par exemple vers un réseau de chaleur et/ou vecteur de biométhane. L'absence de vision et d'un cadre suffisamment précis sur cet avenir au niveau politique et réglementaire met l'activité à risque. Cette absence de cadre légal retarde la conversion du réseau de distribution de gaz dans une des deux alternatives évoquées ci-dessus. ORES est particulièrement attentive à ces aspects, notamment par la mise en place d'une task-force dédiée aux molécules, une approche prudente en termes d'investissements dans les réseaux,...

Les cybercrimes augmentent exponentiellement. Ce phénomène est renforcé par le contexte géopolitique et la transformation digitale. Divers lois et règlements sont adoptés dans l'objectif d'améliorer la résilience de la Belgique à ce sujet (directive «NIS2», loi «risk preparedness for energy sector», «network code – volet sécurité»). En tant qu'opérateur de services essentiels, le Groupe est particulièrement concerné par ces dispositions. Les scénarios les plus à risques pour ORES ont été identifiés, une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information a été mise en place, tout comme des plans de continuité d'activités sur les processus critiques associés au plan de reprise après désastre du côté informatique. Une procédure d'obtention de la certification ISO 27001 également été lancée en 2024 et a abouti début 2025.

Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale est en effet une démarche pérenne qui permet de faire face aux événements imprévus qui pourraient impacter les métiers d'ORES. Ces éléments imprévus découlent non seulement des attaques malveillantes, de la défaillance du matériel et des infrastructures, mais aussi de la

fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les inondations qui peuvent en découler,... Un renforcement de la gouvernance et une amélioration continue permettent à l'entreprise d'assurer la résilience de ses activités. En outre, le groupe dispose d'un plan interne d'urgence.

Il est également renvoyé au risque de taux d'intérêt et aux risques liés aux clients.

4. RISQUES LIÉS AUX SERVICES AUX CLIENTS

La qualité des services du GRD est cruciale pour la vie quotidienne de millions de personnes. Elle touche les missions du GRD, la fiabilité des infrastructures, la continuité des services ainsi que des flux d'énergie, la gestion efficace des données,... Les interruptions dans cette qualité peuvent impacter les opérations sur le marché, les acteurs du marchés et les clients et conduire à des plaintes. ORES y est attentive avec, le cas échéant, des renforcements d'équipe, le suivi d'indicateurs,...

5. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES ET À LA CULTURE

Les collaborateurs sont un élément clé de la réalisation de la stratégie et des objectifs d'ORES. Face aux changements liés à la transition énergétique, à la digitalisation et à un marché de l'emploi sous tension, disposer des bonnes compétences, tant actuelles que futures, ainsi que d'une culture d'entreprise forte est important. En ce qui concerne cette dernière, elle doit être alignée avec la stratégie et adaptée aux enjeux de la transition énergétique. Un déséquilibre peut impacter négativement d'autres risques (récupération, soutenabilité, assimilation des changements,...). Un trajet Horizon a été initié par la Direction des Ressources Humaines dès 2022 pour faire face à ces challenges, un plan d'accompagnement des nouvelles valeurs a été mis en place et les compétences en gestion du changement des managers ont été renforcées.

6. RISQUES LIÉS AUX DONNÉES

La qualité des données est essentielle à la transition énergétique que ce soit au niveau des données relatives aux réseaux, aux clients et marché,... Elle l'est d'autant plus par exemple pour pouvoir mettre en place la flexibilité. ORES souhaite mettre en place progressivement les fondations pour évoluer d'une organisation orientée essentiellement processus vers une orientation Data Driven.

7. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification y apportée peut donc affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Pour l'électricité, la CWaPE a également approuvé à la mi année 2024 des lignes directrices tarifaires en vue d'implémenter une nouvelle forme de tarification pour les clients de la basse tension incitant davantage les déplacements de charge. Celle-ci serait d'application à partir de 2026. Les propositions de revenu autorisé électricité et gaz et les propositions tarifaires 2025 en électricité et 2025-2029 en gaz ont été approuvées en 2024. Des discussions sont actuellement en cours avec le régulateur afin d'adapter les revenus autorisés suite à la décision du Parlement wallon de généraliser le déploiement des compteurs communicants ainsi que sur les tarifs de distribution d'électricité 2026-2029 (mise en place de la nouvelle tarification incitative sur la base des lignes directrices évoquées ci-dessus).

Disposer de revenus autorisés fixés pour une période de 5 ans est un élément positif qui donne une visibilité à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer et qui sont nécessaires à son Plan Industriel.

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2024, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans ;
- d'une ligne de crédit temporaire d'un montant de 250 M€ pour une durée de 18 mois.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, directive relative au « devoir de vigilance »,...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Étant donné l'augmentation des investissements découlant du plan industriel, il y a un risque de ne pas trouver les financements nécessaires à l'activité autrement qu'à un coût de financement plus élevé que celui habituellement payé et supérieur à celui autorisé par la CWaPE.

D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2024 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2). Dans la pratique, il est également tenu compte d'un lissage du tarif pour les soldes régulatoires dans le temps de manière à éviter des chocs importants sur les factures des consommateurs.

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie,...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.6 Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice dans le compte de résultats pendant deux exercices successifs

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7 Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés et des associations

Nombre de parts en circulation au 31 décembre 2024 : 2.460.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusqu'en 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à la réglementation sur les marchés publics depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2024 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- dispose d'une ligne de crédit temporaire d'un montant de 250 M€ pour une durée de 18 mois ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€.

ORES a contracté en 2024 des nouveaux emprunts bancaires pour 280 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points : taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières.

Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

2.3 Affectations et prélèvements (en euros)

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

		Codes	Exercice
Parts			
Répartition	• Nombre de parts	8761	2.460
	• Nombre de voix qui y sont attachées	8762	2.460
Ventilation par actionnaire	• Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
	• Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Exercice
Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE			DROITS SOCIAUX DÉTENUS		
			Nature	Nombre de droits de vote	
		Attachés à des titres		Non liés à des titres	
CENEO 0201645281	Boulevard Pierre Mayence 1 1 6000 Charleroi	BELGIQUE	Actions	1	0,04
FINEST 0257864701	Place de l'Hôtel de Ville 14 4700 Eupen	BELGIQUE	Actions	1	0,04
FINIMO 0257884101	Place du Marché 55 4800 Verviers	BELGIQUE	Actions	1	0,04
I.E.G. 0229068864	Rue de la Solidarité 80 7700 Mouscron	BELGIQUE	Actions	1	0,04
IDEFIN 0257744044	Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur	BELGIQUE	Actions	1	0,04
IPFBW 0206041757	Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve	BELGIQUE	Actions	1	0,04
ORES Assets 0543696579	Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies	BELGIQUE	Actions	2.453	99,72
SOFILUX 0257857969	Avenue de Houffalize 58 B 6800 Libramont-Chevigny	BELGIQUE	Actions	1	0,04

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Litiges sociaux	370.507
Plateforme de gestion des plans directeurs - Vectorisation	9.154.101

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION		Codes	Exercice	Exercice précédent	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET					
Ventilation par catégorie d'activité	• Gestionnaire de réseaux		787.137.854	711.531.579	
Ventilation par marché géographique	• Belgique		787.137.854	711.531.579	
Autres produits d'exploitation	Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	13.367	26.438	
CHARGES D'EXPLOITATION		Codes	Exercice	Exercice précédent	
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel	• Nombre total à la date de clôture	9086	2.945	2.747	
	• Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2.819,5	2.651,2	
	• Nombre d'heures effectivement prestées	9088	4.097.861	3.801.153	
Frais de personnel	• Rémunérations et avantages sociaux directs	620	206.619.053	188.675.681	
	• Cotisations patronales d'assurances sociales	621	50.753.872	46.024.620	
	• Primes patronales pour assurances extralégales	622	15.285.989	12.317.672	
	• Autres frais de personnel	623	12.254.746	12.646.908	
	• Pensions de retraite et de survie	624	73.915	74.312	
Provisions pour pensions et obligations similaires	Dotations (utilisations et reprises)	635			
Réductions de valeur	Sur stocks et commandes en cours	• Actées	9110	473.398	22.761
		• Reprises	9111	324.125	181.405
	Sur créances commerciales	• Actées	9112		33.747
		• Reprises	9113	41.408	14.819
Provisions pour risques et charges	Constitutions	9115	257.339	3.654.039	
	Utilisations et reprises	9116	9.438.604	3.064.899	
Autres charges d'exploitation	Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	148.884	161.711	
	Autres	641/8	1.740.105	1.254.170	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société	Nombre total à la date de clôture	9096	18	22	
	Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	17,6	22	
	Nombre d'heures effectivement prestées	9098	33.805	41.630	
	Frais pour la société	617	1.403.344	1.787.072	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

		Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		9149	
Dont	Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
	Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
	Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société	Hypothèques	• Valeur comptable des immeubles grevés	91611
		• Montant de l'inscription	91621
		• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
	Gages sur fonds de commerce	• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
		• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
	Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	• La valeur comptable des actifs grevés	91811
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
	Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	• Le montant des actifs en cause	91911
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
	Privilège du vendeur	• La valeur comptable du bien vendu	92011
		• Le montant du prix non payé	92021
	Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	Hypothèques	• Valeur comptable des immeubles grevés
• Montant de l'inscription			91622
• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat			91632
Gages sur fonds de commerce		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
		• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		• La valeur comptable des actifs grevés	91812
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		• Le montant des actifs en cause	91912
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922
Privilège du vendeur		• La valeur comptable du bien vendu	92012
		• Le montant du prix non payé	92022

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS	Codes	Exercice
Description succincte		
Externalisation des pensions complémentaires via dotations aux fonds de pension		
Redistribution en forme de rentes		
Mesures prises pour en couvrir la charge		
Versements réguliers aux fonds de pension concernés		
Prise en charge directe par le compte de résultats pour les rentes		
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME	Codes	Exercice
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats		Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT		Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		Exercice
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)		Exercice
Garanties reçues des fournisseurs en garantie de la bonne exécution des commandes		62.626.882

ENTREPRISES ASSOCIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
À plus d'un an	9303		
À un an au plus	9313		
Dettes	9353		
À plus d'un an	9363		
À un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312		
Dettes	9352		
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
<p>Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société</p> <p>Néant</p>	

2.5 Règles d'évaluation

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation.

Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation (fixée à 5 ans).

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles. Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. À ce sujet, des réductions de valeur complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrecouvrabilité certain est constaté.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont inscrites dans les comptes de régularisation sur la base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

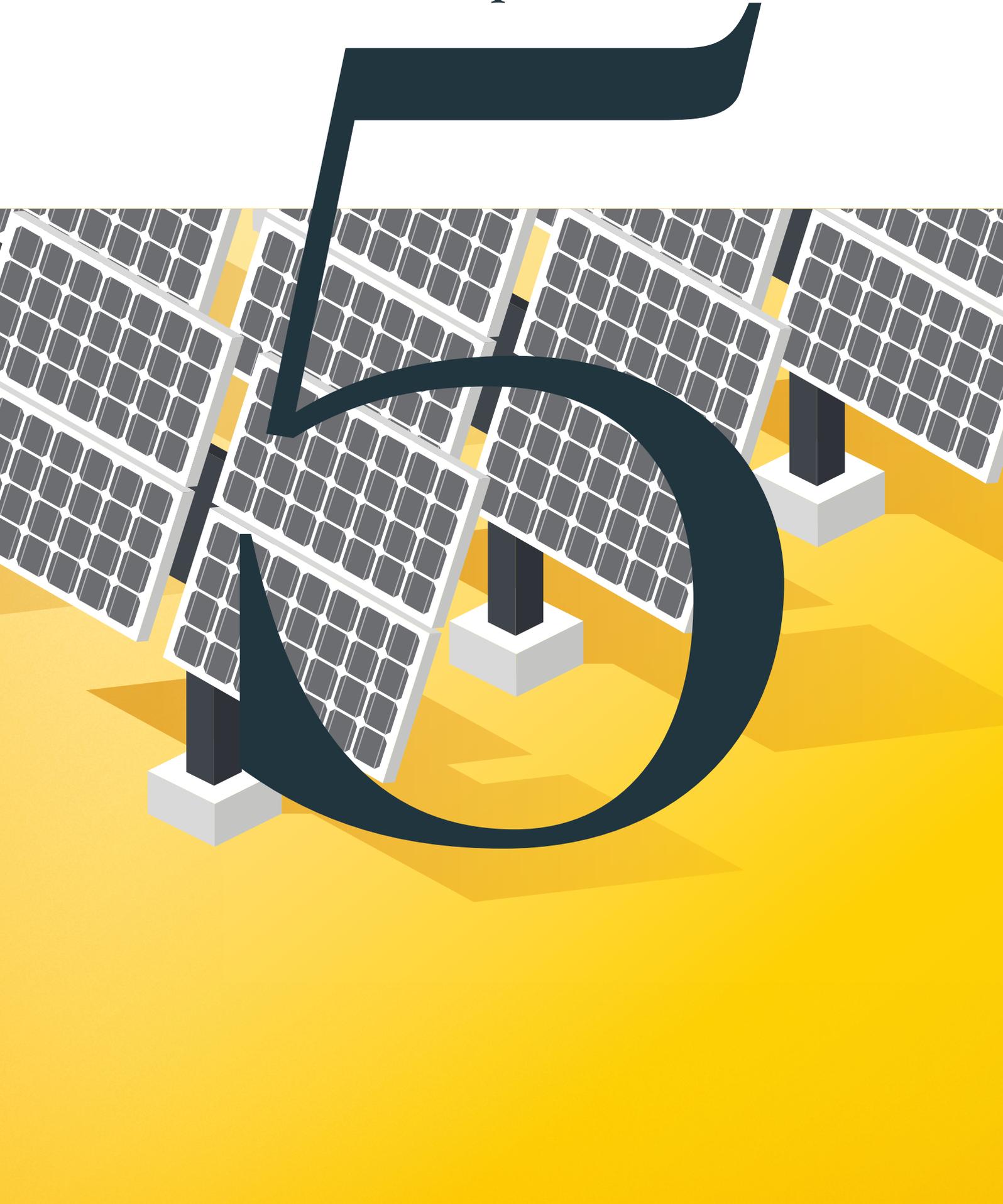
Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.





Chapitre





Rapport des commissaires





T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

ORES SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles
BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE ORES SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ORES SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.432.811.627 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 0 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion



sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute

faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier,



en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations .

Battice, 8 mai 2025

**Christophe
Colson**
(Signature)

Signé numériquement par
Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), c=BE
Raison : J'accepte les termes
définis par le placement de ma
signature sur ce document
Date : 2025.05.08 19:51:02 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe Colson*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société





Chapitre





Rapports de rémunération



1 **Présentation
des organes de gestion** p.120

2 **Rapport du Comité de nomination
et de rémunération** p.121

3 **Rapport du Conseil
d'administration** p.123

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation (CDLD) à celles imposées par l'article 3:12 § 1er 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1 Présentation des organes de gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la gouvernance commune entre ORES Assets et ORES et en application de l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets et en miroir de son propre Conseil d'administration.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

Bureau exécutif

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

Comité de nomination et de rémunération

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

Comité d'audit

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES.

Comité de direction

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

2 Rapport du Comité de nomination et de rémunération

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2024.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2024. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2024

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

- i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(*) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

- ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2024 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale -compétente en la matière- des 29 mai 2019 et du 14 décembre 2023.

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1,§12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L 5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L 5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

Fait en séance du 19 février 2025.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Lucia RUSSO
Présidente

3 Rapport du Conseil d'administration

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	10
Comité de Nomination et de Rémunération	02
Comité d'Audit	03

1. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	41.622,85 € (dont ind. km 354,75 €) (-PP 37,35% : 15.546,11 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	95%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves (1)	28.876,01 € (dont ind. km 525,46 €) (-PP 37,35% : 10.785,27 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Vice-présidente du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	LEROY Natacha (2)	285,89 € (dont ind. km 25,80 €) (-PP 37,35% : 106,78 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie	2.613,24 € (dont ind. km 292,83 €) (-PP 37,35% : 976,04 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	3.423,79 € (dont ind. km 593,40 €) (-PP 37,35% : 1.278,78 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	85%
Administrateur Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne- Caroline (3)	2.934,04 € (dont ind. km 387,00 €) (-PP 37,35% : 1.095,86 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin	2.850,17 € (dont ind. km 274,77 €) (-PP 37,35% : 1.064,56 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol	3.480,98€ (dont ind. km 905,58 €) (-PP 37,35% : 1.300,16 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	2.044,16€ (dont ind. km 465,26 €) (-PP 37,35% : 763,46 €) (*)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	58%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	3.973,70 € (dont ind. km 883,22 €) (-PP 37,35% : 1.484,15 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	2.135,96 € (dont ind. km 291,97 €) (-PP 37,35% : 797,79 €) (*)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	83%
Administrateur	FRANCEUS Michel (4)	0,00 € (dont ind. km 0,00 €) (-PP 37,35% : 0,00 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	0%

Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	5.331,83 € (dont ind. km 436,02 €) (-PP 50% : 2.666,05 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	95%
Administrateur	HARDY Cerise	2.153,26 € (dont ind. km 98,04 €) (-PP 37,35% : 804,23 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	MAITREJEAN Camille	6.090,90 € (dont ind. km 1.970,26 €) (-PP 37,35% : 2.274,89 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine	2.365,19 € (dont ind. km 559,86 €) (-PP 37,35% : 883,41 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	70%
Administrateur Président du Comité d'Audit	MOSSERAY Jean-Luc (5)	300,51 € (dont ind. km 40,42 €) (-PP 37,35% : 112,24 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas	5.781,67 € (dont ind. km 890,96 €) (-PP 37,35% : 2.159,40 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	95%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario	3.351,61 € (dont ind. km 1.036,30 €) (-PP 37,35% : 1.251,81 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur	RADIKOV Jorj (6)	699,18 € (dont ind. km 189,20 €) (-PP 37,35% : 261,14 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	29%
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	RUSSO Lucia (7)	281,59 € (dont ind. km 21,50 €) (-PP 37,35% : 105,17 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	STAQUET Danièle (8)	1.873,09 € (dont ind. km 243,81 €) (-PP 37,35% : 699,59 €) (*)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	VAN HOUT Florence	3.629,70 € (dont ind. km 539,22 €) (-PP 37,35% : 1.355,66 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	4.501,31 € (dont ind. km 1.665,82 €) (-PP 37,35% : 1.681,20 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	85%

- (1) Monsieur Yves BINON a démissionné de ses mandats au 02 décembre 2024.
 (2) Madame Natacha LEROY a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2024 pour pallier à la vacance des mandats de Monsieur BINON à la date du 03 décembre 2024. Elle a été désignée vice-présidente du Conseil d'administration à la date du 11 décembre 2024.
 (3) Madame Anne-Caroline BURNET a démissionné de son mandat d'administrateur au 25 novembre 2024.
 (4) Monsieur Michel FRANCEUS a démissionné de son mandat d'administrateur au 29 janvier 2024.
 (5) Monsieur Jean-Luc MOSSERAY a été coopté par le Conseil d'administration en date du 25 novembre 2024 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Anne-Caroline BURNET. Son mandat a pris cours le 26 novembre 2024.
 (6) Monsieur Jorj RADIKOV a été coopté par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2024 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Michel FRANCEUS. Son mandat a pris cours le 21 mars 2024.
 (7) Madame Lucia RUSSO a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2024 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Danièle STAQUET. Son mandat a pris cours le 03 décembre 2024.
 (8) Madame Danièle STAQUET a démissionné de son mandat d'administrateur au 02 décembre 2024.

(* Les montants renseignés tiennent compte d'une compensation sur les jetons de présence payés en 2024 relatif aux rémunérations de l'année 2022.

Titulaires de fonction de direction – Comité de Direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute****	Détail de la rémunération annuelle brute								Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel	Cotisation ONSS s/bonus ind	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	Cotisation solidarité bonus coll.		Imposable bonus collectif
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand ***	316.810,91 €	316.810,91 €	40.690,67 €	276.120,24 €	-	-	-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
Directeur Réseaux	MOES Didier	303.015,25 €	254.391,75 €	33.346,70 €	221.045,05 €	44.523,50 €	1.939,74 €	28.534,63 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré
Directeur détaché	DECLERCQ Christine**	229.806,96 €	206.625,46 €	26.979,55 €	179.645,91 €	19.081,50 €	831,32 €	12.235,00 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Clients et Marchés	DEVOLDER Olivier	267.161,05 €	215.993,35 €	29.604,48 €	186.388,87 €	47.067,70 €	2.050,58 €	30.135,79 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	292.096,04 €	253.013,29 €	32.096,25 €	220.917,04 €	34.982,75 €	1.524,08 €	22.396,55 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît**	260.449,50 €	221.366,75 €	28.904,81 €	192.461,94 €	34.982,75 €	1.524,08 €	33.466,83 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	275.155,81 €	251.974,31 €	32.961,70 €	219.012,61 €	19.081,50 €	831,32 €	18.259,18 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Contassur – Non rémunéré
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	287.351,65 €	248.268,90 €	32.333,77 €	215.935,13 €	34.982,75 €	1.524,08 €	22.396,55 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas	268.808,93 €	217.641,23 €	29.613,42 €	188.027,81 €	47.067,70 €	2.050,58 €	45.018,65 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Total général		2.500.656,10 €	2.186.085,95 €	286.531,35 €	1.899.554,60 €	281.770,15 €	12.275,78 €	212.443,18 €	32.800,00 €	4.286,96 €	556,32 €	

Les bonus individuels sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les montants ici présents incluent les avantages en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel liés à l'octroi des Warrants et/ou Stock-Options (25/03/2025).
 * Rémunération établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018.
 ** Sont exclus des montants repris, les indemnités imposables Garantie de ressources, versées lors de maladies > 30 jours. Ces indemnités s'élevaient respectivement à 36517,36€ pour Madame Declercq et 17544,08€ pour Monsieur Medaets en 2024.
 *** Tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifnee. La rémunération ici reprise prend en compte les différents ajustements négatifs réalisés en 2024 afin d'assurer la conformité avec le CDLD.
 **** La rémunération brute totale ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui***
 * Remarque : assurance groupe couvrant l'ensemble de la population « cadres » qui offrent les mêmes avantages (couvertures décès, pension et invalidité)
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 73.801,26 €

Annexes :

- Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion
- Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois
- Annexe 3 : Formation

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

V-€ présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence

ORES - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 24/01/2024	CA 21/02/2024	CA 20/03/2024	CA 24/04/2024	CA 22/05/2024	CA 19/06/2024	CA 18/09/2024	CA 09/10/2024	CA 20/11/2024	CA 11/12/2024	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	9/9	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	BULTOT Claude	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	BURNET Anne-Caroline	0	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	7/9	78%
	de BEER de LAER Hadelin	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	DEMANET Nathalie	0	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	7/10	70%
	DUTHY André	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	FAYT Christian	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	FRANCEUS Michel	0										0/1	0%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	HARDY Cerise	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	0	V - €	V - €	V - €	8/10	80%
	LEROY Natacha										V - €	1/1	100%
	MAITREJEAN Camille	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	MELLOUK Mohammed Amine	V - €	0	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	7/10	70%
	MOSSERAY Jean-Luc										V - €	1/1	100%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	PITZ Mario	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	RADIKOV Jorj				V - €	V - €	0	0	0	0	0	2/7	29%
	RUSSO Lucia										V - €	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9	100%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	0	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	8/10	80%

ORES - Organe de gestion 2 : Bureau exécutif

Fonction	Nom - Prénom	BE 16/01/2024	BE 13/02/2024	BE 12/03/2024	BE 16/04/2024	BE 14/05/2024	BE 11/06/2024	BE 10/09/2024	BE 01/10/2024	BE 12/11/2024	BE 03/12/2024	Taux de participation total - %	
Membres	DE VOS Karl	V	0	V	V	V	V	V	V	V	V	9/10	90%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	9/9	100%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	MAITREJEAN Camille	V - €	V - €	0	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	7/10	70%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	9/10	90%

ORES - Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CNR 20/03/2024	CNR 20/11/2024	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	V	V	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	V	V	2/2	100%
	DEMANET Nathalie	0	0	0/2	0%
	FAYT Christian	0	V	1/2	50%
	PITZ Mario	V	V	2/2	100%

ORES - Organe de gestion 4 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 17/04/2024	CAud 02/10/2024	CAud 04/12/2024	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V - €	V - €		2/2	100%
Membres	BULTOT Claude	V - €	0	V - €	2/3	67%
	DUTHY André	V - €	V - €	0	2/3	67%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	3/3	100%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	V - €	3/3	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

PRESIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification**
Janvier 2024	2.129,69	107,78	100% de présence aux réunions du mois
Février 2024	2.129,69		50% de présence aux réunions du mois
Mars 2024	2.129,69		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2024	2.129,69		100% de présence aux réunions du mois
Mai 2024	2.129,69		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2024*	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2024	2.172,29		pas de réunion => 100%
Août 2024	2.172,29		pas de réunion => 100%
Septembre 2024	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2024	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2024	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Décembre 2024	2.172,27		114,50

VICE-PRESIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification**
Janvier 2024	1.597,27	193,92	100% de présence aux réunions du mois
Février 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Mars 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Mai 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2024*	1.629,20		100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2024	1.629,21		pas de réunion => 100%
Août 2024	1.629,21		pas de réunion => 100%
Septembre 2024	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2024	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2024	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Décembre 2024	0,00		135,22

* Indexation suite dépassement indice pivot

** Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Monsieur DE VOS au bureau exécutif du 13/02/2024 est dûment justifiée.

Annexe 3: Formation

Une formation sur les enjeux de la transition énergétique a été organisée les 20 et 21 novembre 2024. Elle comprenait également une visite terrain.

Fonction	Nom - Prénom	20 & 21 novembre 2024*	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	1/1	100%
Vice-président	BINON Yves	V	1/1	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	1/1	100%
	BULTOT Claude	V	1/1	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	1/1	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	V	1/1	100%
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	DUTHY André	V	1/1	100%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	GILLIS Alain	V	1/1	100%
	HARDY Cerise	V	1/1	100%
	LEROY Natacha (**)		non applicable	
	MAITREJEAN Camille	V	1/1	100%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	1/1	100%
MOSSERAY Jean-Luc (***)		non applicable		
PIERMAN Thomas	V	1/1	100%	
PITZ Mario	V	1/1	100%	
RADIKOV Jorj	0	0/1	0%	
RUSSO Lucia (**)		non applicable		
STAQUET Danièle	V	1/1	100%	
VAN HOUT Florence	V	1/1	100%	
VITULANO Maria	V	1/1	100%	

* Jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

** Prise de fonction le 03 décembre 2024

*** Prise de fonction le 26 novembre 2024

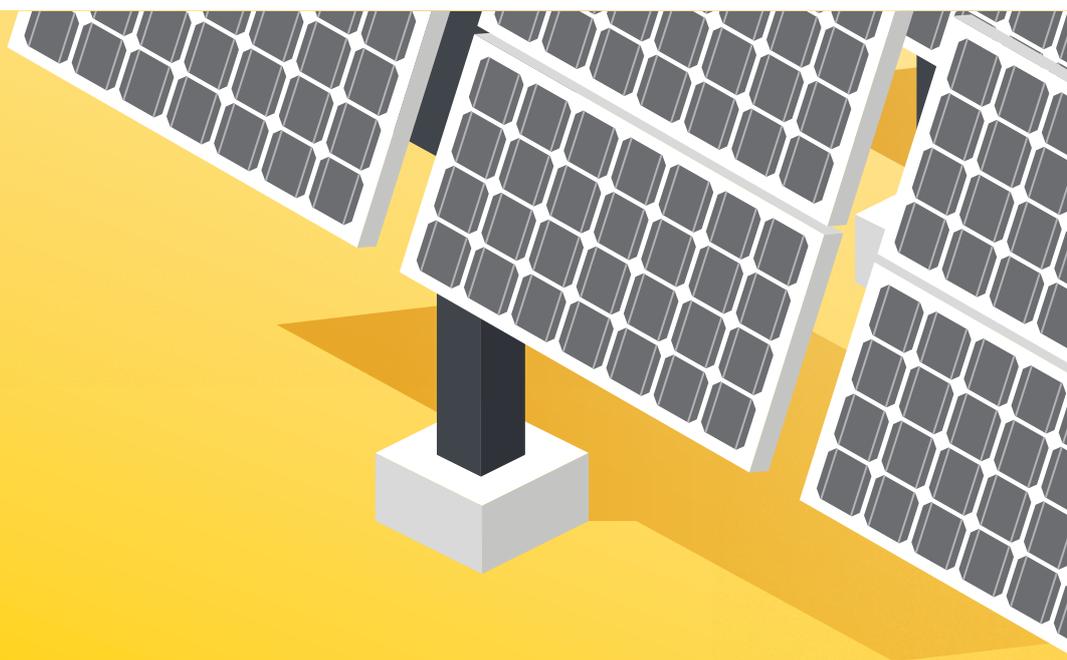
Gosselies, le 19 février 2025



Karl DE VOS
Président du Conseil d'administration



ORES



Service clientèle

078 15 78 01

Service dépannage

078 78 78 00

Urgence odeur de gaz

0800 87 087

Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies – Belgique

www.ores.be

Éditeur responsable : Jean-Michel Brebant,
Avenue Jean Mermoz, 14 – 6041 Gosselies

Juin 2025 — Création : StudioTokyo.be